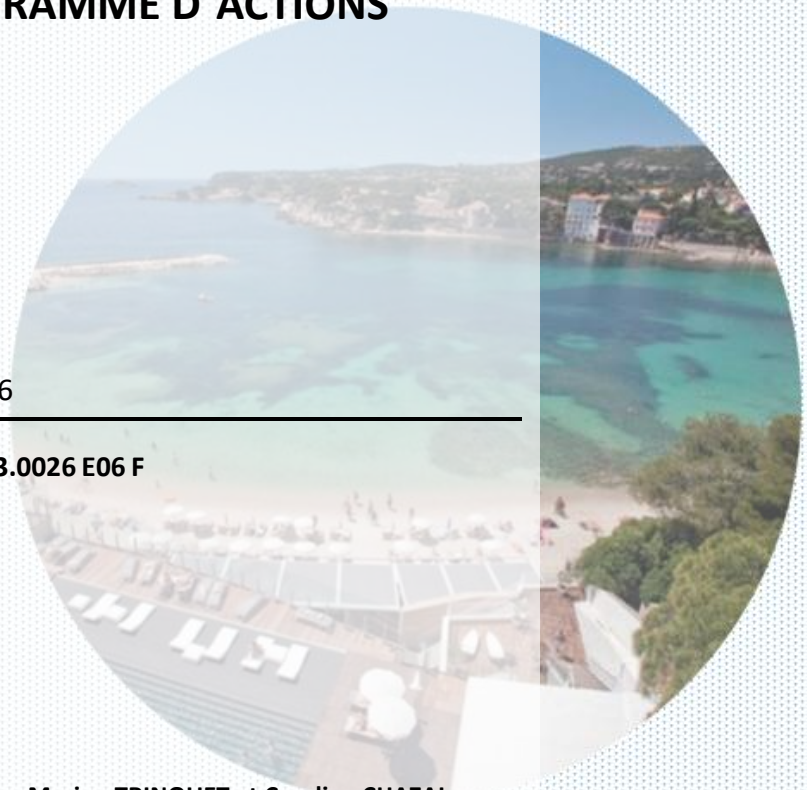
Financé par

PRÉFET DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME (83)

PROGRAMME D'ACTIONS





Juin 2026

REF : 2023.0026 E06 F

Rédigé par : Marion TRINQUET et Caroline CHAZAL

Sommaire

1.1 Avant-propos 3

1.2 Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air 5

1.3 Clé de lecture des fiches-actions 6

1.4 Glossaire 8

1.5 Vue d'ensemble du programme d'actions 10

2. Programme d'actions 13

2.1 AXE I 13

2.2 AXE II 22

2.3 AXE III 37

2.4 AXE IV 44

2.5 AXE V 63

2.6 AXE VI 72

3. Les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) 84

4. La communication et la sensibilisation : clés de voûte du PCAET 85

5. Le dispositif de suivi, d'évaluation et de gouvernance du PCAET 87

5.1 Instances de pilotage durant la réalisation du PCAET 87

5.2 Indicateurs de suivi, une évaluation de la mise en œuvre du PCAET 88

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

1. INTRODUCTION

Ce Plan Climat-Air-Energie Territorial est le premier de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume. Il s'applique sur les années 2026 à 2032. Un premier bilan aura lieu à mi-parcours, en 2029.

1.1 Avant-propos

Les **changements climatiques et environnementaux** que nous connaissons ont des **impacts directs** sur notre société au niveau **économique, social et environnemental**. Le dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est sans appel : les **émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES)** sont la cause du réchauffement de l'atmosphère, des océans, et des terres. Pour produire, se nourrir, se loger, se déplacer… les humains et leurs activités engendrent une accumulation de plus en plus importante de GES dans l'atmosphère.

Depuis le 19ème siècle, la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre ne cesse d'augmenter. Tous les scénarios montrent un réchauffement mondial d'au moins 1,5°C d'ici 2040, le plus pessimiste monte jusqu'à 4,8°C. Ce réchauffement a des **conséquences dramatiques** : hausse du niveau de la mer et des océans, perte de la biodiversité, augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, sécheresses, émergence de maladies, déplacements de populations, etc.

Les territoires doivent donc s'emparer de ces enjeux au niveau politique : comprendre les risques associés à ce changement climatique, les conséquences associées, définir une **stratégie globale** puis mettre en place des **actions et des mesures politiques** afin de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** et de poursuivre **l'adaptation au changement climatique du territoire.**

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume s'est donc engagée dans l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),** véritable projet de **transition écologique et énergétique** pour répondre à ces enjeux. Après une phase de **diagnostic** du territoire, réalisée entre avril et septembre 2023, et de définition d'objectifs stratégiques en 2024, la Communauté d'Agglomération a abouti à un **programme d'actions** concret, adapté aux enjeux du territoire, et concerté avec l'ensemble des élus, partenaires et services de la CASSB.

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

Ce PCAET a notamment pour objectifs d'**engager le territoire et l'ensemble des acteurs et des habitants** autour de la transition écologique. L'ensemble des thématiques liées à la lutte et l'adaptation au changement climatique sont traitées. Les objectifs réglementaires ont été pris en compte et le territoire a fait le choix de s'en rapprocher au maximum, tout en restant cohérent et réaliste avec les enjeux et les possibilités du territoire.
6 axes de travail ont été définis, reprenant les thématiques suivantes :

- **Habitat et espaces résilients**
- **Se déplacer et transporter autrement**
- **Vers un tourisme durable et respectueux de l'environnement**
- **Adapter le territoire au changement climatique**
- **Accélérer la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire**
- **Construire une économie bas carbone pour un avenir durable**

Chaque action est définie par une fiche qui présente l'objectif opérationnel de l'action, les enjeux traités par chaque action, le diagramme d'impact de chaque action, une description de chaque sous-action, une estimation des coûts, les financeurs / financements, les moyens humains et le calendrier associés à chaque sous-action et le détail des indicateurs de réalisation et d'impact.

Dans la continuité de sa démarche de transition écologique, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume souhaite s'engager dans le programme **TETE – Territoires Engagés dans la Transition Écologique**, porté par l'**ADEME**. Ce dispositif national vise à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre concrète de leurs stratégies climat-air-énergie, à travers un cadre méthodologique reconnu, des outils de suivi et d'évaluation, ainsi qu'un appui technique et financier. Cet engagement, qui constituera une action chapeau du PCAET, permettra à la CASSB de renforcer la gouvernance et la cohérence de son action publique en matière de transition écologique, de bénéficier d'un accompagnement de l'ADEME et de valoriser ses résultats auprès des habitants et partenaires du territoire. Le projet bénéficie par ailleurs d'un soutien financier de l'État au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), à hauteur de 19 002 €.

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

1.2 Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air

La CA Sud Ste Baume est soumise à l'obligation de réaliser un **Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAQA),** ou **Plan Air**, le territoire étant couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Var, adopté en mars 2022.

Le PAQA constitue une **annexe au Plan Climat**, et détaille l'ensemble de la stratégie du territoire pour contribuer à une meilleure qualité de l'air, et respecter les objectifs du PPA et du PREPA (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques), qui constitue la référence nationale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, qui fait encore, pour rappel, environ 40 000 morts prématurés en France chaque année.

Ainsi, le PAQA rappelle l'état des lieux du territoire sur les émissions des 6 polluants atmosphériques principaux et leur concentration, fait un focus sur les Etablissements Recevant du Public sensibles (ERP), et présente les objectifs biennaux de la CA pour respecter les valeurs réglementaires du PREPA voire tendre vers les recommandations de l'OMS, plus ambitieuses encore. Surtout, le PAQA recense les actions du PCAET permettant d'améliorer concrètement et durablement la qualité de l'air du territoire. Aussi, pour faire le lien entre les deux documents, les actions du PCAET figurant dans le PAQA sont marquées au sein de ce programme d'actions du macaron suivant :



Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

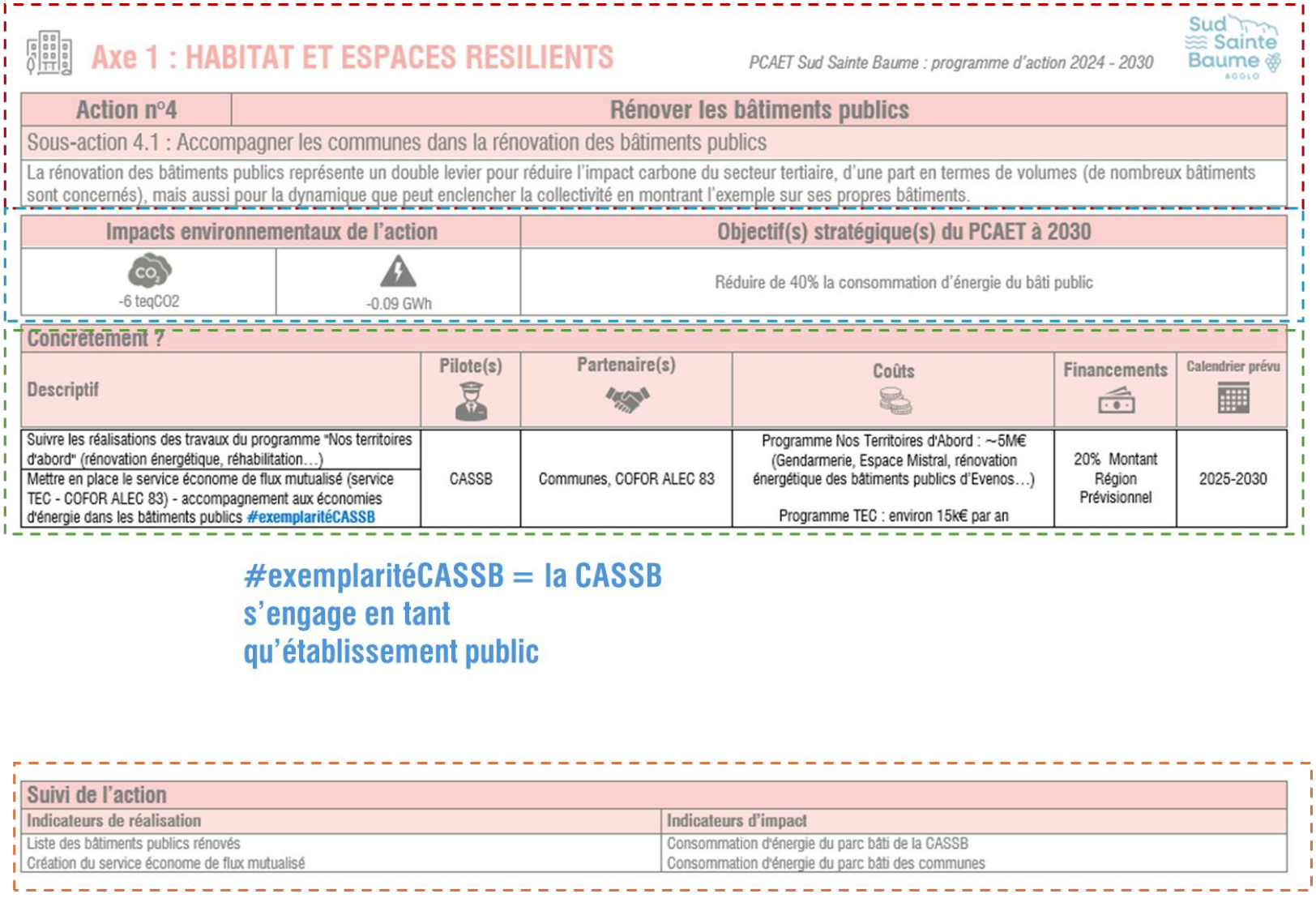
1.3 Clé de lecture des fiches-actions

Identification de l'action : nom de l'axe, nom et n° de l'action/sous-action

Impact de l'action et contribution à la stratégie du PCAET

Détail de la mise en œuvre : pilote, partenaires, coût…

Indicateurs de suivi



Axe 1 : HABITAT ET ESPACES RESILIENTS

PCAET Sud Sainte Baume : programme d'action 2024 - 2030

Action n°4	Rénover les bâtiments publics
Sous-action 4.1 : Accompagner les communes dans la rénovation des bâtiments publics	
La rénovation des bâtiments publics représente un double levier pour réduire l'impact carbone du secteur tertiaire, d'une part en termes de volumes (de nombreux bâtiments sont concernés), mais aussi pour la dynamique que peut enclencher la collectivité en montrant l'exemple sur ses propres bâtiments.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à 2030
-6 teqCO2	-0.09 GWh	Réduire de 40% la consommation d'énergie du bâti public

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Suivre les réalisations des travaux du programme "Nos territoires d'abord" (rénovation énergétique, réhabilitation…) Mettre en place le service économe de flux mutualisé (service TEC - COFOR ALEC 83) - accompagnement aux économies d'énergie dans les bâtiments publics **#exemplaritéCASSB**	CASSB	Communes, COFOR ALEC 83	Programme Nos Territoires d'Abord : ~5M€ (Gendarmerie, Espace Mistral, rénovation énergétique des bâtiments publics d'Evenos…) Programme TEC : environ 15k€ par an	20% Montant Région Prévisionnel	2025-2030

#exemplaritéCASSB = la CASSB s'engage en tant qu'établissement public

Suivi de l'action	
Indicateurs de réalisation	**Indicateurs d'impact**
Liste des bâtiments publics rénovés Création du service économe de flux mutualisé	Consommation d'énergie du parc bâti de la CASSB Consommation d'énergie du parc bâti des communes

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable



La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) constitue un enjeu majeur de notre PCAET, en cohérence avec les objectifs nationaux et territoriaux de lutte contre le changement climatique. Les actions proposées visent à limiter les émissions dans l'ensemble des secteurs d'activité, en encourageant des pratiques sobres en carbone et des solutions innovantes et durables. Pour chaque action, les réductions de GES attendues sont précisées dans l'encadré « Impacts environnementaux de l'action », permettant d'évaluer concrètement la contribution de chaque mesure à l'atteinte des objectifs climatiques du territoire.



L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue un axe central de notre Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), visant à réduire la consommation d'énergie tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Chaque action présentée dans ce plan a été pensée pour optimiser l'usage de l'énergie dans les secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et des transports, tout en favorisant des solutions durables et économiquement viables. Afin de mesurer concrètement les bénéfices attendus, les économies d'énergie estimées pour chaque mesure sont détaillées dans l'encadré « Impacts environnementaux de l'action », permettant ainsi de suivre l'efficacité de la mise en œuvre du plan et d'orienter les priorités stratégiques vers les initiatives les plus performantes.



La protection et l'amélioration de la qualité de l'air constituent également un objectif prioritaire de notre PCAET, en lien direct avec la santé publique et la préservation de l'environnement. Comme précisé au-dessus, les actions ayant un impact sur la qualité de l'air sont identifiées par ce macaron.

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

1.4 Glossaire

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (programme visant à mettre à disposition et à financer des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics)

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

ARS : Agence Régionale de Santé

Loi APER : Loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables

BE : Bureau d'études

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CA : Chambre d'Agriculture

CASSB : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

CAUE : Conseil architecture urbanisme environnement

CCFF : Comités Communaux Feux de Forêt

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CEE : Certificats d'économies d'énergie

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CERPAM : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée

CD83 : Conseil Départemental du Var

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

COFOR ALEC 83 : Association des Communes FORestières du Var / Agence Locale de l'Energie

COM : Contrat Opérationnel de Mobilité

DDTM : Direction départementale des territoires et de la Mer

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

EnR : Énergies Renouvelables

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal

ERP : Etablissement Recevant du Public

ETP : Équivalent temps plein

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional

FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

GES : Gaz à effet de serre

GRDF : Gaz réseau distribution France

INRAE : Institut National de la Recherche Agronomique

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONF : Office national des Forêts

OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

PAC : Pompe à chaleur

PAQA : Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAVE : Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PDM : Plan de Mobilité

PIDAF : Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

SD (ex. « SD Alimentation en Eau Potable ») : Schéma Directeur

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SMRGV : Syndicat Mixte de la Reppe, du Grand Vallat et de ses affluents

SITTOMAT : Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

SPASER : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables

SPL : Société Publique Locale

TAD : Transport à la Demande

TE83 : Territoire d'Energie Var

TPM : Toulon Provence Métropole

ZA : Zone d'Activités

ZAER : Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

1.5 Vue d'ensemble du programme d'actions

Axe 1 : HABITATS ET ESPACES RESILIENTS

Action n°1 : Favoriser la sobriété des usages

- **Sous-action 1.1** : Mener des campagnes pédagogiques pour un usage sain et sobre des logements

Action n°2 : Encourager la rénovation thermique du parc privé, social et locatif

- **Sous-action 2.1** : Poursuivre la mise en place d'un guichet unique « pacte territorial », prescripteur et accompagnateur des bonnes pratiques de rénovation du résidentiel, du secondaire et du petit tertiaire privé
- **Sous-action 2.2** : Accompagner la rénovation énergétique du parc privé à l'échelle intercommunale

Action n°3 : Mettre en place un urbanisme et une construction exemplaires

- **Sous-action 3.1** : Valoriser les projets d'aménagement durable

Action n°4 : Rénover les bâtiments publics

- **Sous-action 4.1** : Accompagner les communes dans la rénovation des bâtiments publics
- **Sous-action 4.2** : Rénover une école par commune de façon exemplaire, en prenant en compte le changement climatique
- **Sous-action 4.3** : Améliorer la qualité de l'air dans les ERP sensibles

Axe 2 : SE DEPLACER ET TRANSPORTER AUTREMENT

Action n°5 : Favoriser les transports en commun en desserte interne

- **Sous-action 5.1** : Développer et renforcer le réseau de transports collectifs de la CASSB
- **Sous-action 5.2** : Compléter l'offre de transports collectifs par des dessertes spécifiques

Action n°6 : Favoriser les transports en commun en desserte externe

- **Sous-action 6.1** : S'impliquer dans les projets structurants de la Région impactant la CASSB
- **Sous-action 6.2** : Renforcer la desserte en transports collectifs depuis et vers les métropoles voisines

Action n°7 : Développer massivement les modes actifs

- **Sous-action 7.1** : Structurer un maillage cyclable et piéton du territoire

Action n°8 : Penser la voiture autrement

- **Sous-action 8.1** : Déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques
- **Sous-action 8.2** : Développer les aires de covoiturage
- **Sous-action 8.3** : Étudier la pertinence de lignes de covoiturage en direction des deux métropoles

Action n°9 : Diminuer l'impact du stationnement et des livraisons

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

- **Sous-action 9.1** : Améliorer le transport de marchandises

Action n°10 : Créer un système moblité durable

- **Sous-action 10.1** : Communiquer massivement sur les mobilités durables
- **Sous-action 10.2** : Montrer l'exemple en tant que collectivité
- **Sous-action 10.3** : Accompagner les entreprises sur le sujet de la mobilité
- **Sous-action 10.4** : Intégration tarifaire et billettique
- **Sous-action 10.5** : Renforcer l'ingénierie de la CASSB

Axe 3 : VERS UN TOURISME DURABLE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Action n°11 : Accompagner le développement d'un tourisme vert

- **Sous-action 11.1** : Diminuer l'impact des déplacements des touristes
- **Sous-action 11.2** : Création d'un office de tourisme intercommunal orienté vers un tourisme vertueux
- **Sous-action 11.3** : Promouvoir un tourisme respectueux de la nature
- **Sous-action 11.4** : Adapter le tourisme aux effets du changement climatique
- **Sous-action 11.5** : Accompagner la transition du tourisme littoral
- **Sous-action 11.6** : Développer un tourisme 4 saisons pour diminuer la pression sur la saison estivale

Axe 4 : ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Action n°12 : Promouvoir une agriculture et une alimentation durables

- **Sous-action 12.1** : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique
- **Sous-action 12.2** : Valoriser les initiatives vertueuses, notamment en matière de viticulture

Action n°13 : Rafraichir la ville

- **Sous-action 13.1** : Mener une politique d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme du territoire
- **Sous-action 13.2** : Renforcer la végétalisation de la ville

Action n°14 : Préserver et développer les espaces naturels pour améliorer la séquestration carbone

- **Sous-action 14.1** : Renforcer la gestion durable des forêts

Action n°15 : Gérer la ressource en eau

- **Sous-action 15.1** : Préserver qualitativement la ressource en eau
- **Sous-action 15.2** : Préserver quantitativement la ressource en eau
- **Sous-action 15.3** : Appliquer les objectifs de la Stratégie Var Eau 2050
- **Sous-action 15.4** : Encourager la récupération des eaux pluviales
- **Sous-action 15.5** : Prévenir le risque de ruissellement d'eau et d'inondations, au travers de la mise en œuvre du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais

Action n°16 : Intensifier l'effort de protection de la forêt contre l'incendie

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

- **Sous-action 16.1** : Lutter contre les feux de forêt

Action n°17 : Recul du trait de côte

- **Sous-action 17.1** : S'adapter au recul du trait de côte en utilisant des solutions basées sur la nature, tout en les intégrant dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Axe 5 : ACCELERER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION SUR LE TERRITOIRE

Action n°18 : Augmenter la production d'EnR

- **Sous-action 18.1** : Planifier le développement des ENR
- **Sous-action 18.2** : Faciliter les projets d'énergie renouvelable sur le résidentiel
- **Sous-action 18.3** : Sensibiliser les acteurs locaux au développement des ENR
- **Sous-action 18.4** : Développer les ENR sur les bâtiments publics
- **Sous-action 18.5** : Développer le solaire photovoltaïque
- **Sous-action 18.6** : Développer le solaire thermique
- **Sous-action 18.7** : Analyser l'opportunité de créer des réseaux de chaleur ou de froid urbains

Axe 6 : CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE POUR UN AVENIR DURABLE

Action n°19 : Soutenir une consommation locale et durable

- **Sous-action 19.1** : Soutenir le développement des commerces et services locaux et durables
- **Sous-action 19.2** : Poursuivre et promouvoir une politique publique d'achats responsables

Action n°20 : Limiter l'impact de l'éclairage public

- **Sous-action 20.1** : Réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage public

Action n°21 : Accompagner les entreprises et les industries dans leur transition écologique

- **Sous-action 21.1** : Accompagner les entreprises et les industries dans leur transition énergétique
- **Sous-action 21.2** : Accompagner la décarbonation de l'industrie

Action n°22 : Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi

- **Sous-action 22.1** : Réduire la production de déchets sur le territoire
- **Sous-action 22.2** : Tri à la source des biodéchets
- **Sous-action 22.3** : Interdire le brulage des déchets verts dès 2030
- **Sous-action 22.4** : Rendre la collecte des déchets vertueuse
- **Sous-action 22.5** : Développer le marché de l'économie circulaire et solidaire sur le territoire, en particulier sur le plateau de Signes

Action n°23 : Réduire l'empreinte environnementale du numérique

- **Sous-action 23.1** : Engager le territoire dans une démarche de sobriété numérique

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

2. PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 AXE I

Habitat et espaces résilients

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

Action n°1	Favoriser la sobriété des usages

Sous-action 1.1 : Mener des campagnes pédagogiques pour un usage sain et sobre des logements

Les logements représentent près d'un tiers de la consommation d'énergie du territoire. La sobriété dans les usages du quotidien doit permettre de mieux maitriser les consommations et contribuer à limiter l'impact du logement sur le changement climatique. Par ailleurs, comme l'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur et que nous passons la majorité de notre temps à l'intérieur, la qualité de l'air intérieur est un enjeu sanitaire important.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à 2030
-901 teqCO2	-4 GWh	Plan Air	Réduire de 9% les consommations d'énergie du secteur résidentiel par rapport à 2012

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Sensibiliser les opérateurs privés aux bonnes pratiques (qualité de l'air intérieur, confort d'été...) Faire des campagnes de sensibilisation sur la qualité de l'air et la maitrise des énergies	COFOR ALEC 83	Communes, AtmoSud, CASSB	Convention Pacte territorial (France Renov) : 60ct/hab/an - environ 40k€/an		2025-2027

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Campagne de sensibilisation organisée chaque année	Consommation d'énergie du résidentiel

Action n°2	Encourager la rénovation thermique du parc privé, social et locatif

Sous-action 2.1 : Poursuivre la mise en place d'un guichet unique « pacte territorial », prescripteur et accompagnateur des bonnes pratiques de rénovation du résidentiel, du secondaire et du petit tertiaire privé

La rénovation des logements est un enjeu essentiel pour diminuer les consommations d'énergie et donc les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel. Pour cela, un bon accompagnement est essentiel pour guider les habitants dans leurs projets de rénovation (aides financières, artisans, changement de chaudière…).

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à 2030
-4 504 teqCO2	-18 GWh	Rénover 20% des logements, remplacer 25% des chaudières au fioul ou au gaz , sensibiliser les 3/4 de la population à la rénovation énergétique

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Créer la structure du guichet unique (Pacte territorial) Mettre en place un accompagnement particulier des propriétaires pour les résidences principales et secondaires Information/conseil et orientation des ménages pour faciliter les projets de rénovation de l'habitat - Communiquer sur les aides disponibles sur le territoire	COFOR ALEC 83	Communes, CASSB	Voir Action 1.1	Voir Action 1.1	2025 - 2027

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Création du guichet unique Nombre de visiteurs du guichet unique par an Nombre de travaux effectués via l'accompagnement du guichet unique Evolution du taux de logements F et G	Consommation d'énergie du résidentiel

Action n°2 — Encourager la rénovation thermique du parc privé, social et locatif

Sous-action 2.2 : Accompagner la rénovation énergétique du parc privé à l'échelle intercommunale

Pour faciliter la rénovation des logements, la sensibilisation est un vecteur essentiel, de même qu'une incitation financière que peut mettre en place la collectivité pour réaliser des travaux. Pour encourager la rénovation des logements, la sensibilisation joue un rôle essentiel, tout comme les aides financières que la collectivité peut instaurer pour permettre la réalisation des travaux.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à 2030
-4 504 teqCO2	-18 GWh	Plan Air	Rénover 20% des logements, remplacer 25% des chaudières au fioul ou au gaz , sensibiliser les 3/4 de la population à la rénovation énergétique Remplacer 50% des appareils de chauffage au bois non performants (antérieurs à 2002), et sensibiliser l'ensemble des foyers équipés à l'usage d'un bois sec et aux bonnes pratiques, pour contribuer à l'objectif national de 50% d'émissions de PM2.5 liées au chauffage au bois

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Etude du parc de logements privés à l'échelle intercommunale Mise en place d'une opération d'amélioration des logements à l'échelle intercommunale (Poursuite de la mise en place d'une OPAH validée sur le Beausset et le Castellet)	CASSB	Communes, opérateurs, COFOR ALEC 83 (France Renov)	Etude : ~200k€ OPAH : 3.7 M€ (Programme Nos Territoires d'Abord)	Montant Région Sud Prévisionnel : 300 000 €	2026-2030
Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population, en promouvant notamment le label Flamme Verte et les aides disponibles	CASSB	ATMO Sud, COFOR ALEC 83	Moyens humains principalement	CEE, Fonds Air Bois, ANAH	Dès 2026

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Etude réalisée Nombre de bénéficiaires de l'OPAH par an, dont nombre de ménages sortis de la précarité énergétique Nombre d'appareils au bois remplacés par an Nombre de ménages sensibilisés	Consommation d'énergie du résidentiel Emissions de GES du résidentiel Emissions de PM2.5 du secteur résidentiel

Action n°3	Mettre en place un urbanisme et une construction exemplaires

Sous-action 3.1 : Réaliser les projets d'aménagement durable

Réaliser les projets d'aménagement sur les communes du territoire, notamment à travers le programme Nos Territoires d'Abord, dont certains sont déjà engagés. De manière générale, l'aménagement du territoire et l'urbanisme doivent être des leviers pour une meilleure santé.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à 2030
-450 teqCO2	-2 GWh	Réduire de 18% les émissions de GES liées au secteur résidentiel par rapport à 2012

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Aménagement durable des centres anciens du territoire (Programme Nos Territoires d'Abord)	CASSB	CAUE83	A chiffrer	400 000 € Région Sud	2030
Programme Nos Territoires d'Abord : Accompagner les projets d'aménagement durable portés par l'établissement public foncier sur le territoire (Programme Nos Territoires d'Abord)	Bailleurs, SPL	Communes, CASSB, ARS	A chiffrer	600 000 € Région Sud	2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Réalisation des projets d'aménagement durable prévus dans le cadre du programme	Emissions de GES du résidentiel

Action n°4	Rénover les bâtiments publics

Sous-action 4.1 : Accompagner les communes dans la rénovation des bâtiments publics

La rénovation des bâtiments publics représente un double levier pour réduire l'impact carbone du secteur tertiaire, d'une part en termes de volumes (de nombreux bâtiments sont concernés), mais aussi pour la dynamique que peut enclencher la collectivité en montrant l'exemple sur ses propres bâtiments.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à 2030
-6 teqCO2	-0.09 GWh	Réduire de 40% la consommation d'énergie du bâti public

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Suivre les réalisations des travaux du programme "Nos territoires d'abord" (rénovation énergétique, réhabilitation…) Mettre en place le service économe de flux mutualisé (service TEC - COFOR ALEC 83) - accompagnement aux économies d'énergie dans les bâtiments publics **#exemplaritéCASSB**	CASSB	Communes, COFOR ALEC 83	Programme Nos Territoires d'Abord : ~5M€ (Gendarmerie, Espace Mistral, rénovation énergétique des bâtiments publics d'Evenos…) Programme TEC : environ 15k€ par an	20% Montant Région Prévisionnel	2025-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Liste des bâtiments publics rénovés Création du service économe de flux mutualisé	Consommation d'énergie du parc bâti de la CASSB Consommation d'énergie du parc bâti des communes

Action n°4	Rénover les bâtiments publics
Sous-action 4.2 : Rénover une école par commune de façon exemplaire, en prenant en compte le changement climatique	
Cette action est portée principalement par les communes du territoire. La rénovation des écoles est une étape essentielle dans la transition écologique du territoire.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à 2030
-38 teqCO2	-0.5 GWh	Réduire de 40% la consommation d'énergie du bâti public

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Aider à la diffusion des aides, partager le dispositif « plus fraiche ma ville », communiquer sur le sujet et valoriser Audit énergétique, travaux de rénovation (Exemples de rénovation : confort d'été, désimpérméabilisation de la cour, rénovation énergétique…)	Communes	TE83, CAUE, ADEME, CASSB, AtmoSud	Entre 100k et 2M5€ selon la taille et l'état de l'école (En moyenne 8M€ pour les 8 communes).	Région, Etat (Fonds Vert, DETR/DSIL), ACTEE+/CEE, Banque des territoires (programme EduRénov)…	2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Une école rénovée par commune avant la fin du PCAET	Consommation d'énergie des écoles du territoire

Action n°4	Rénover les bâtiments publics

Sous-action 4.3 : Améliorer la qualité de l'air dans les ERP sensibles

La qualité de l'air est un enjeu de santé publique, que ce soit en extérieur ou en intérieur. En particulier, dans les Etablissements Recevant du Public, cette question doit être au cœur des politiques d'aménagement et de rénovation des bâtiments publics.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à 2030
0 teqCO2	0 GWh	Plan Air	Atteindre les objectifs du PPA 83 en matière de qualité de l'air

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Approfondir le diagnostic de qualité de l'air des ERP par établissement et/ou par type de gestionnaire, pour hiérarchiser les ERP les plus exposés et identifier les priorités d'intervention. Etudes déjà en cours sur les communes de Bandol et Signes.	AtmoSud	CASSB	Adhésion AtmoSud ~15k/an		2025-2027
Réduire les sources de pollution de l'air à proximité des ERP sensibles : limiter le trafic routier à proximité (zones apaisées, zones scolaires, interdiction de circuler aux heures d'entrée/sortie…), créer des écrans végétalisés (haies/murs végétaux entre les axes routiers et les ERP), encourager les mobilités douces sur les trajets domicile-ERP, interdire le chauffage au bois non performant dans les ERP ou les logements mitoyens, réguler les livraisons et les flux motorisés	CASSB	Communes	Budget voirie		Dès 2025
Améliorer le renouvellement de l'air intérieur : installer des VMC double flux avec filtres à particules, équiper les ERP de capteurs CO2, mieux entretenir les systèmes de ventilation,	CASSB, communes	AtmoSud	Au fil des rénovations des bâtiments		Dès 2025

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Taux d'ERP sensibles ayant eu un audit qualité de l'air	Résultats audits qualité de l'air ERP sensibles Suivi biannuel des concentrations en polluants atmosphériques dans les ERP sensibles

Action n°1	Favoriser la sobriété des usages

Sous-action 1.1 : Mener des campagnes pédagogiques pour un usage sain et sobre des logements

Les logements représentent près d'un tiers de la consommation d'énergie du territoire. La sobriété dans les usages du quotidien doit permettre de mieux maitriser les consommations et contribuer à limiter l'impact du logement sur le changement climatique. Par ailleurs, comme l'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur et que nous passons la majorité de notre temps à l'intérieur, la qualité de l'air intérieur est un enjeu sanitaire important.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à 2030
-901 teqCO2	-4 GWh	Plan Air	Réduire de 9% les consommations d'énergie du secteur résidentiel par rapport à 2012

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
favoriser l'aération naturelle, utiliser des matériaux peu émissifs					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Campagne de sensibilisation organisée chaque année	Consommation d'énergie du résidentiel

2.2 AXE II

Se déplacer et transporter autrement

Action n°5	Favoriser les transports en commun en desserte interne

Sous-action 5.1 : Développer et renforcer le réseau de transports collectifs de la CASSB

La CASSB a voté un ambitieux Plan De Mobilité sur lequel ce second axe du PCAET s'appuie directement. Les deux premières fiches (action n°5) portent sur le développement des transports en commun dans les déplacements du quotidien, dans un territoire où les transports représentent le premier poste d'émissions de GES.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-3 884 teqCO2	-29 GWh	Plan Air	7,5% des déplacements réalisés en transports en commun (contre environ 3% en 2022)

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Engager une réflexion sur l'optimisation de l'offre urbaine avec l'offre scolaire Développer l'offre urbaine pour la rendre plus performante (fréquence, amplitude, annualisation) pour répondre aux besoins de déplacements à l'échelle du territoire Unifier le réseau de transports collectifs à l'échelle de la CA (nom commercial, info voyageurs, tarification, billettique…)	CASSB	Communes, Région	Unification réseau : à chiffrer Développement offre urbaine (mutualisé avec offre scolaire) : 30-40 000 € d'études + mise en œuvre sous réserve de faisabilité budgétaire		Avant fin 2026

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Actions A1.1 / A1.2 / A1.3)	

Action n°5	Favoriser les transports en commun en desserte interne

Sous-action 5.2 : Compléter l'offre de transports collectifs par des dessertes spécifiques

La CASSB a voté un ambitieux Plan De Mobilité sur lequel ce second axe du PCAET s'appuie directement. Les quatre premières fiches portent sur le développement des transports en commun dans les déplacements du quotidien. En particulier, à l'intérieur du territoire, les communes de l'arrière-pays sont peu accessibles autrement qu'en voiture.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-3 884 teqCO2	-29 GWh	Plan Air	7,5% des déplacements réalisés en transports en commun (contre environ 3% en 2022)

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Travailler sur une offre locale à destination de tous les publics pour desservir les zones peu denses, type TAD (Transport A la Demande)	CASSB	Communes	Intégré au budget développement offre urbaine (fiche précédente)		Avant fin 2026

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Action A.2.1)	

Action n°6	Favoriser les transports en commun en desserte externe
Sous-action 6.1 : S'impliquer dans les projets structurants de la Région impactent la CASSB	
L'organisation des transports et en particulier des transports en commun doit se penser à une échelle plus large que celle de la CASSB. L'articulation avec les projets régionaux est essentielle, toujours dans le cadre du PDM.	

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-2 589 teqCO2	-19 GWh	Plan Air	7,5% des déplacements réalisés en transports en commun (contre environ 3% en 2022)

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Collaborer avec l'ensemble des AOM et la Région dans le cadre du COM (Contrat Opérationnel de Mobilité) pour construire la politique régionale de mobilité et dans le cadre de la mise en œuvre du SERM (Services Express régionaux métropolitains).	CASSB	AOM et EPCI du bassin de mobilité	10% ETP		Avant fin 2026

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (B.1.1)	

Action n°6	Favoriser les transports en commun en desserte externe

Sous-action 6.2 : Renforcer la desserte en transports collectifs depuis et vers les métropoles voisines

La desserte externe au territoire en transports en commun est également un enjeu fort, la CASSB étant au carrefour de deux métropoles très dynamiques et attractives que sont la Métropole Aix-Marseille-Provence et Toulon Provence Métropole.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-2 589 teqCO2	-19 GWh	Plan Air	7,5% des déplacements réalisés en transports en commun (contre environ 3% en 2022)

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Prolonger les lignes des réseaux métropolitains de Marseille (depuis la Ciotat, Cuges les Pins), comme c'est le cas avec le réseau Mistral de la métropole toulonnaise	CASSB	Métropoles TPM et Aix Marseille, Région Sud, Communes	Etude : 15-20 000€ Budget à préciser selon étude		2027-2029

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (B.2.1)	

Action n°7	Développer massivement les modes actifs

Sous-action 7.1 : Structurer un maillage cyclable du territoire

Si la marche représente déjà près d'un tiers des déplacements du quotidien sur le territoire en 2022, sa part peut encore être renforcée, et surtout celle du vélo, qui aujourd'hui souffre entre autres du manque d'infrastructures cyclables.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-3 884 teqCO2	-29 GWh	Plan Air	Atteindre 35% de déplacements en modes actifs (marche et vélo confondus)

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Travailler sur le maillage cyclable entre les communes du territoire en connexion avec les communes voisines	CASSB	CD83, Communes, Syndicat de la Reppe, du Valat et de ses affluents	A chiffrer selon schéma directeur cyclable	FEDER (AAP 2025) Région Sud (Programme Nos territoires d'abord) : 1 M€	2026-2030
Poursuivre et terminer l'aménagement de la véloroute V65 sur le territoire	CASSB	Région Sud, Communes	A chiffrer selon schéma directeur cyclable	Région Sud pour la création d'aménagements cyclables	2026-2030
Travailler spécifiquement sur l'amélioration des conditions de rabattement sur les gares et les collèges	CASSB	Communes, CD83, Région Sud, SNCF Gares et connexions	Etude SD Cyclable en cours Projet départemental d'accessibilité cyclable aux collèges	Région Sud pour la création d'aménagements cyclables	2026-2030
Poursuivre l'apaisement des centre-bourgs, pour faciliter et sécuriser les déplacements des modes actifs et notamment la marche.	CASSB	Communes (MOA)	Etudes 10 à 20 K€ / étude. Fourchette haute pour la réalisation d'un plan de circulation. Investissement en fonction des études.		2026-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Actions C1.1 / C1.2 / C1.3 / C1.4)	Part modale de la marceh et du vélo

Action n°8	Penser la voiture autrement

Sous-action 8.1 : Déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques

La transition des véhicules thermiques vers des véhicules électriques, engagée notamment à travers l'interdiction en 2035 de la vente de véhicules thermiques, nécessite que les collectivités fournissent aux habitants les infrastructures de recharge à ces véhicules, que ce soit dans l'espace public ou privé.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-6 474 teqCO2	-48 GWh	Plan Air	15% de véhicules à faibles émissions

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Poursuivre la réflexion partenariale avec le Territoire d'Energie Var et suivre l'évolution des besoins	CASSB (coordination), Communes (suivi besoins et expressions du besoin à TE83)	TE83, enseignes et employeurs	Cadre d'intervention régional Zéro émission route		2026-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Action D1.1)	

Action n°8	Penser la voiture autrement

Sous-action 8.2 : Développer les aires de covoiturage

La réduction du trafic automobile au profit des mobilités douces et des transports en commun doit également être pensée pour optimiser les déplacements en voiture et pour réduire l'autosolisme. Pour cela, l'aménagement d'aires de covoiturage facilitant également l'intermodalité est un levier efficace sur le territoire.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-6 474 teqCO2	-48 GWh	Plan Air	Réduire de 4% les besoins en déplacement, réduire l'autosolisme (1.5 personne par voiture en moyenne)

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Travailler avec le Département et les Communes sur la densification des aires de covoiturage sur le territoire	CASSB	CD83, Communes	3-4 000€/place aménagée		2026-2029
Elargir la réflexion sur leur aménagement et leur vocation de manière à créer de vrais parkings relais (plus visibles, facilitant l'intermodalité, tarification pour éviter les « véhicules ventouses »…)	CASSB	CD83, Communes, Région Sud (PEM)	3-4 000€/place aménagée	Région Sud : Programme Nos Territoires d'Abord + subvention pour soutien aires covoiturages	2027-2029
Travailler sur la résilience des aires de covoiturage : desimperméabilisation, ombrage, ombières PV, …	CASSB	CD83, Communes, Région Sud (PEM), CAUE Var		Région Sud : Programme Nos Territoires d'Abord + subvention pour soutien aires covoiturages	2026-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Actions D2.1 / D2.2)	

Action n°8	Penser la voiture autrement

Sous-action 8.3 : Etudier la pertinence de lignes de covoiturage en direction des deux métropoles

De même qu'au sein du territoire, et dans la même logique que pour les transports en commun, le covoiturage peut également être pensé en lien avec les métropoles voisines de Métropole Aix-Marseille-Provence et Toulon Provence Métropole.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-6 474 teqCO2	-48 GWh	Plan Air	Réduire de 4% les besoins en déplacement, réduire l'autosolisme (1.5 personne par véhicule en moyenne)

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Lancer, en partenariat avec la Région et les territoires voisins, une étude d'opportunité avec un opérateur de covoiturage	CASSB	Région Sud, Territoires voisins, opérateur privé de covoiturage	Etude covoiturage : 20-30 000€	Co-financement possible sur étude via Fonds d'acclération écologique dans les territoires, Fonds Vert	2026-2029
Si le potentiel est avéré, localiser les arrêts et le/les tracé(s) de la ligne (expérimentation)	CASSB, Région, Territoires voisins (portage/conventionnement à définir en fonction des compétences de chaque AOM)	Opérateur privé de covoiturage	Expérimentation sur 3 ans : 900 000€ - 1 M€	Fonds Vert	2026-2029

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Actions D3.1/ D3.2)	

Action n°9	Diminuer l'impact du stationnement et des livraisons

Sous-action 9.1 : Améliorer le transport de marchandises

En complément des déplacements de personnes, le transport de marchandises a aussi son rôle à jouer dans la décarbonation de l'économie. Au sein du PDM et donc du Plan Climat, la CASSB prévoit notamment de travailler sur la question des livraisons, qui outre un impact sur les émissions de GES, peuvent aussi être sources de nuisances (sonores ou atmosphériques).

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-2 589 teqCO2	-19 GWh	Plan Air	Réduire de 14% les émissions de GES et de 27% les consommations d'énergie liées au transport routier par rapport à 2012

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Encourager les hubs logistiques du dernier kilomètre dans les centralités, notamment sur les communes littorales	CASSB	Communes, sociétés de transport de marchandises	ETP chargé de mission mobilité	Programme InTerLUD+ (CEE)	Avant fin 2026

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Actions E.2.1 / Actions E.2.2)	

Action n°10	Créer un système moblité durable

Sous-action 10.1 : Communiquer massivement sur les mobilités durables

La sensibilisation est une pierre angulaire du Plan Climat de la CA Sud Sainte Baume. Sur les mobilités durables mais aussi sur les autres thématiques, la communication auprès de l'ensemble des publics du territoire est essentielle pour que chacun puisse faire sa transition et bénéficier des mesures mises en place par la collectivité pour des mobilités plus durables.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-2 589 teqCO2	-19 GWh	Plan Air	Réduire de 14% les émissions de GES et de 27% les consommations d'énergie liées au transport routier par rapport à 2012

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Créer une page dédiée sur le site internet de la CASSB recensant les différentes solutions de mobilité alternatives, et la décliner sur d'autres supports médias tant numériques que papiers (newsletter, flyers...) et mettre à jour et alimenter la page avec des actualités à l'échelle locale ou nationale (aides à l'achat, prime, nouveaux services…)	CASSB	Communes, acteurs mobilité du territoire	€		Avant fin 2026
Organiser un à deux évènements annuels autour de la mobilité : Mai à Vélo, Semaine Européenne de la mobilité, Semaine du Développement Durable …	CASSB	Associations, entreprises, vélocistes	€		Avant fin 2026

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Actions G.1.1 / G.1.2)	

Action n°10	Créer un système moblité durable
Sous-action 10.2 : Montrer l'exemple en tant que collectivité	
L'exemplarité de la CASSB sur sa flotte de véhicules peut contribuer à la création d'un « système mobilité durable » et plus largement à faire émerger de nouvelles habitudes vertueuses de mobilité.	

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-2 589 teqCO2	-19 GWh	Plan Air	Réduire de 14% les émissions de GES et de 27% les consommations d'énergie liées au transport routier par rapport à 2012

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Travailler sur la transition des flottes de véhicules de service	CASSB	Communes	A étudier		2026 - 2029

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Action G.2.1)	

Action n°10	Créer un système moblité durable

Sous-action 10.3 : Accompagner les entreprises sur le sujet de la mobilité

Les entreprises ont aussi leur rôle à jouer dans la transition vers des modes de déplacements plus sobres, optimisés et décarbonés. Un axe plus large du PCAET est dédié à la décarbonation de l'économie et de l'industrie sur le territoire.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-2 589 teqCO2	-19 GWh	Plan Air	Réduire de 14% les émissions de GES et de 27% les consommations d'énergie liées au transport routier par rapport à 2012

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Travailler spécifiquement avec les gestionnaires de la ZA de Signes sur le développement de solutions de mobilité innovantes / expérimentales en créant un groupe de travail pour réfléchir à des solutions de mobilité à déployer sur la ZA de Signes	CASSB	Entreprises du plateau de Signes, CCI du Var	ETP chargé de mission mobilité		Avant fin 2026

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Action G.3.1)	

Action n°10	Créer un système moblité durable
Sous-action 10.4 : Intégration tarifaire et billettique	
En complément des mesures plus structurelles sur les questions des transports en commun (action n°5), une mise en cohérence tarifaire et billettique des titres de transports pourrait être une piste de travail intéressante pour faciliter le report modal, en lien également avec les territoires voisins de la CASSB.	

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-2 589 teqCO2	-19 GWh	Plan Air	Réduire de 14% les émissions de GES et de 27% les consommations d'énergie liées au transport routier par rapport à 2012

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Travailler avec la Région et les territoires limitrophes sur une cohérence tarifaire et billettique des titres de transports	CASSB	Région Sud, territoires voisins	ETP chargé de mission mobilité		2027-2029

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Action G.4.1)	

Action n°10	Créer un système moblité durable

Sous-action 10.5 : Renforcer l'ingénierie de la CASSB

Des moyens humains au sein des services de la CASSB, notamment sur la mise en œuvre du PDM, et plus largement sur celle du PCAET, sont indispensables à l'atteinte des objectifs ambitieux que s'est fixé la collectivité.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-2 589 teqCO2	-19 GWh	Plan Air	Réduire de 14% les émissions de GES et de 27% les consommations d'énergie liées au transport routier par rapport à 2012

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Recruter un(e) chargé(e) de mission mobilité	CASSB	Région Sud, territoires voisins	50-60 000€/an		Avant fin 2026

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Indicateurs de suivi PDM (Action G.5.1)	

2.3 AXE III

Vers un tourisme durable et respectueux de l'environnement

Action n°11	Accompagner le développement d'un tourisme vert

Sous-action 11.1 : Diminuer l'impact des déplacements des touristes

La mobilité représente une part importante des secteurs émetteurs de GES et consommateurs d'énergie dans le cadre du développement touristique local. Pour cette raison, développer des alternatives à la voiture individuelle (modes doux, transports en commun, covoiturage, etc.) pour le déplacement des touristes est un premier levier intéressant.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET
-5% d'émissions de GES	-5% sur la consommation de carburant	Plan Air	Adapter le tourisme au changement climatique et le rendre plus vertueux et respectueux de la nature, en cohérence avec les objectifs stratégiques sur le secteur des transports.

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Mise en place de Navettes estivales : La première expérimentation sera en juillet-août 2025	CASSB	Communes, Région Sud, Office du tourisme intercommunal, SNCF	A chiffrer PDM	PDM, Région	2025-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Mise en place de navettes touristiques Fréquentation annuelle des navettes	Engorgement des principaux axes routiers Concentrations de polluants atmosphériques

Action n°11	Accompagner le développement d'un tourisme vert
Sous-action 11.2 : Création d'un office de tourisme intercommunal orienté vers un tourisme vertueux	
L'office de tourisme intercommunal est en cours de création et de structuration. La CASSB sera en lien avec l'ensemble des Offices de Tourisme du territoire sur ce sujet, dans un objectif de développement d'une action conjointe sur les volets climat-air-énergie du tourisme local.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET
0 teqCO2	0 GWh	Adapter le tourisme au changement climatique et le rendre plus vertueux et respectueux de la nature via l'organisation d'une gouvernance locale.

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
L'Office du Tourisme Intercommunal sera chargé d'agréger l'ensemble des politiques de tourisme du territoire et de promouvoir le tourisme durable	CASSB	Communes, CD83, PNR	20% ETP		2025-2030
Prmouvoir les différents labels environnementaux existants dans le domaine du tourisme	CASSB	Labels, professionnels du tourisme			2025-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Création de l'OT intercommunal	Fréquentation de l'OT intercommunal

Action n°11	Accompagner le développement d'un tourisme vert
Sous-action 11.3 : Promouvoir un tourisme respectueux de la nature	
Il est essentiel, au regard des enjeux climatiques globaux mais aussi de la richesse naturelle locale, d'accompagner les pratiques touristiques afin de les rendre plus vertueuses et plus respectueuses de la biodiversité et des espaces naturels.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET
0 teqCO2	0 GWh	Adapter le tourisme au changement climatique, et le rendre plus vertueux et respectueux de la nature

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Sensibiliser sur le site internet sur la protection de la biodiversité (posidonie, trait de côte, forêt...) et le risque incendie (circuits de randonnée)	Office du Tourisme intercommunal Communes	CD83, CASSB, Fondation Paul Ricard, Région, département	Sensibilisation ~10 k€/an Budget PLPDMA (en cours d'élaboration) à chiffrer pour la prévention des déchets ETP à chiffrer par commune pour les brigades environnementale		2025-2030
Intensifier les actions de prévention des déchets et de sensibilisation sur l'eau auprès des touristes					
Renforcer ou créer une brigade de l'environnement pour lutter contre les incivilités, notamment sur la prévention des déchets et la protection de la ressource en eau					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre de campagnes de prévention des déchets Fréquentation du site internet	

Axe 3 : VERS UN TOURISME DURABLE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Sud Sainte Baume : programme d'action 2024 - 2030

Action n°11	Accompagner le développement d'un tourisme vert

Sous-action 11.4 : Adapter le tourisme aux effets du changement climatique

Le secteur touristique, sur le territoire, subit déjà les effets du changement climatique et le développement de ses aléas (érosion du littoral, incendies de forêt, vagues de chaleur, etc.). L'objectif est de prévenir ces phénomènes et d'adapter le territoire et ses pratiques.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET
0 teqCO2	0 GWh	Adapter le tourisme au changement climatique, et le rendre plus vertueux et respectueux de la nature

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Proposer des alternatives de lieux où se mettre à l'abri de la chaleur en haute saison dans l'offre touristique (lieux anciens, parcs…), en s'appuyant sur la plateforme APIDAE - Tourisme de fraicheur, et en faire une cartographie accessible sur le site de la CASSB	Offices de tourisme, office du tourisme intercommunal	Communes, COFOR ALEC 83 (France Rénov), ADEME, CASSB, PNR	Réalisation de la carte à chiffrer : ~5k€ Voir Action 1.1 pour le confort d'été (Pacte territorial)		2025-2030
Sensibiliser au confort d'été, en priorité dans les résidences secondaires et les ERP, en incitant à l'isolation et à la limitation de l'usage de la climatisation, et en promouvant les critères environnemenaux pour les meublés de tourisme (ex : décence énergétique)					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Cartographie des sites fraicheur disponible sur le site de la CASSB	

Axe 3 : VERS UN TOURISME DURABLE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Sainte Baume : programme d'action 2024 - 2030

Action n°11	Accompagner le développement d'un tourisme vert

Sous-action 11.5 : Accompagner la transition du tourisme littoral

La transition écologique du tourisme littoral représente, pour le territoire, un défi majeur pour concilier développement économique et préservation des écosystèmes côtiers, en intégrant des pratiques durables pour limiter l'impact environnemental.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET
0 teqCO2	0 GWh	Adapter le tourisme au changement climatique, et le rendre plus vertueux et respectueux de la nature

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Favoriser la voile par rapport aux bateaux à moteur, et privilégier les bateaux électriques (privilégier les places de stationnement, développer les bornes de recharge...) Valoriser et poursuivre les démarches de labellisation type "port propres" Mettre en place une campagne mutualisée pour la préservation de la Posidonie (éviter les recharges de sable sur les plages, , mettre en place des bouées d'ammarage…)	Ports de plaisance, Communes	CASSB, Offices du tourisme, Région, Office Français de la Biodiversité (OFB)	Moyens humains des 3 ports Chiffrage de la campagne sur la Posidonie à définir		2025-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Répartition des types de bateaux dans les ports de plaisance Labels port propre Réalisation de la campagne sur la Posidonie	Indicateur de suivi qualité Posidonie

Axe 3 : VERS UN TOURISME DURABLE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Sud Sainte Baume : programme d'action 2024 - 2030

Action n°11	Accompagner le développement d'un tourisme vert
Sous-action 11.6 : Développer un tourisme 4 saisons pour diminuer la pression sur la saison estivale	
Le tourisme « 4 saisons » est un des piliers de la stratégie touristique à l'échelle de la CASSB. Déjà présent au niveau de certaines communes, l'objectif sera de massifier son développement et sa promotion à l'échelle de l'intercommunalité.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET
0 teqCO2	0 GWh	Adapter le tourisme au changement climatique et le rendre plus vertueux et respectueux de la nature en diluant ses pratiques tout au long de l'année.

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Favoriser les activités de nature en dehors de la période estivale, pour diminuer la pression sur les milieux naturels et notamment le risque incendie	Offices de tourisme, office du tourisme intercommunal	Communes, CASSB, CCFF, SDIS, Préfecture du Var, domaines viticoles, PNR	Moyens humains principalement pour sensibiliser/mettre en valeur		2025-2030
Développer le tourisme viticole et du patrimoine, en lien notamment avec les communes du haut-pays					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
	Fréquentation touristique et répartition mensuelle

2.4 AXE IV

Adapter le territoire au changement climatique

Action n°12	Promouvoir une agriculture et une alimentation durables

Sous-action 12.1 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique

Le secteur agricole, bien qu'il ne représente que 2% des émissions de GES, doit s'adapter au changement climatique et à ses défis (ressource en eau, adaptation des cultures, phénomènes météo extrêmes…). De nombreuses démarches et initiatives sont d'ores et déjà engagées, qu'il s'agit de promouvoir pour renforcer cette dynamique.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-403 teqCO2	-1 GWh	Renforcer l'efficacité énergétique sur 15% des exploitations agricoles, atteindre 55% d'exploitations en bio, contribuer à la réduction de 11% des émissions de GES du secteur agricole

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Aider à la diversification agricole avec des espèces adaptées : arboriculture, amandiers, légumineuses…	Chambre d'agriculture --- CASSB (partenariat avec CERPAM)	Syndicats professionnels, INRA, IRSTEA, Coopératives, Sylvania, PNR Ste Baume, Associations, Forêt Modèle de Provence	subvention ~2k€/an --- Convention CERPAM 13,5k€/an	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ---	2025-2027
Promouvoir le pastoralisme et le développement des coupures agricoles, via le POPI					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Répartition des types de culture sur le territoire	Consommation d'énergie du secteur agricole Emissions de GES du secteur agricole

Action n°12	Promouvoir une agriculture et une alimentation durables
Sous-action 12.2 : Valoriser les initiatives vertueuses, notamment en matière de viticulture	
Le secteur viticole est la principale filière agricole présente sur le territoire. Filière d'excellence avec les Vins de Bandol, ce secteur se transforme déjà pour faire face au changement climatique et être plus durable et respectueux de la nature.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-403 teqCO2	-1 GWh	Renforcer l'efficacité énergétique sur 15% des exploitations agricoles, atteindre 55% d'exploitations en bio, contribuer à la réduction de 11% des émissions de GES du secteur agricole (par rapport à 2012)

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Mobiliser les acteurs des vins de Bandol pour favoriser les pratiques vertueuses et l'adaptation au changement climatique, organiser des visites sur site inspirantes (Projet Matière)	Chambre d'Agriculture --- PNR --- CASSB	PNR, Communes, ODG Vins de Bandol	Moyens humains principalement de la Chambre Agriculture et du PNR	ADEME (Projet Matière)	2025-2030
Appui à l'expérimentation et à la diffusion de pratiques agroécologiques via des groupes de travail et des retours d'expériences ; poursuivre le programme de Paiements pour Services environnementaux					
Promouvoir les ZAP (Zones agricoles protégées) : exemple du Beausset					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre de sensibilisation/rencontres effectuées Nombre de ZAP sur le territoire	Emissions de GES du secteur agricole Evolution de la consommation en eau pour les besoins agricoles

Action n°13	Rafraichir la ville

Sous-action 13.1 : Mener une politique d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme du territoire

Les Plans Locaux d'Urbanisme sont un outil essentiel pour rafraichir la ville et plus largement pour adapter les communes au changement climatique. Sur le territoire de la CASSB, la problématique des ilots de chaleur est centrale, avec l'augmentation des vagues de chaleur. Mieux identifier les ilots de fraicheur à préserver, et à l'inverse, cibler les ilots de chaleur à végétaliser pour les rafraichir, peut directement s'inscrire dans les documents d'urbanisme, qui ont un impact direct sur l'aménagement de l'espace public.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	S'inscrire dans les objectifs du ZAN et multiplier le nombre d'ilots de fraicheur du territoire

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Réaliser une cartographie détaillée des îlots de chaleur de la CASSB Inscrire dans les documents d'urbanisme des mesures exigeantes pour atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette (coefficients d'emprise au sol, de pleine terre, mesures compensatoires exigeantes, ...) Encourager la sobriété foncière, en cohérence avec le SRADDET révisé (avril 2025), qui fixe pour le SCoT Provence Méditerranée un objectif de réduction de 54,5 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2030 par rapport à 2011–2020	CASSB --- Communes	CAUE, Audat, PNR, Région Sud	~15k€ pour la cartographie --- Moyens humains		2025-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Cartographie des ilots de chaleur disponible pour les communes de la CASSB	Consommation d'ENAF annuelle (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), en lien avec le ZAN

Action n°13	**Rafraichir la ville**
Sous-action 13.2 : Renforcer la végétalisation de la ville	
Végétaliser l'espace public présente de multiples avantages : rafraichir la ville, meilleure qualité de l'air, réduction de l'aléa inondation, en limitant le ruissellement…	

Impacts environnementaux de l'action		**Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030**
0 teqCO2	0 GWh	S'inscrire dans les objectifs du ZAN et multiplier le nombre d'ilots de fraicheur du territoire

Concrètement ?

Descriptif	**Pilote(s)**	**Partenaire(s)**	**Coûts**	**Financements**	**Calendrier prévu**
Définir et renforcer les trames vertes et bleues, en lien avec l'action du programme Nos Territoires d'Abord « Renaturation d'espaces publics sur le territoire - accompagnement par le PNR »	Communes	PNR, DDTM, BE environnement, ATMO Sud, CASSB, ADEME (outil plus fraiche ma ville), CAUE Var, ARBE	20-30 000€ pour étude Trame Verte Et bleue Travaux à chiffrer selon Commune Sensiblisation : 10 k€/an	360 000€ Région Sud pour études renaturation d'espaces publics Agence de l'eau	2025-2030
Désimperméabiliser les zones de stationnement, cimetières, terrains de sports, etc…					
Mettre en place un Permis de Planter dans les villes, et valoriser les projets de renaturation via le label « Territoire durable, une COP d'avance »					
Encourager ou porter des projets de jardins partagés					
Sensibiliser les habitants à l'importance de la nature en ville					
Continuer le projet du PNR "Renaturation des villes et des villages de la Sainte-Baume"					
Favoriser un mode de gestion et de plantation des espaces publics durable (arrosage, choix des essences, préservation de la végétation en place…) et former les services techniques					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	**Indicateurs d'impact**
Définition de la trame verte et bleue du territoire ou à l'échelle de chaque commune Nombre de sites objets soit de désimpérméabilisation soit de renaturation	Surfaces désimperméabilisées par an

Action n°14	Renforcer la gestion durable des forêts

Sous-action 14.1 : Préserver les espaces boisés du territoire

La forêt représente plus de la moitié de la surface du territoire. Il s'agit d'un véritable poumon vert, qui permet à la fois de séquestrer du carbone et d'améliorer la qualité de l'air, en plus d'être un réservoir de biodiversité très riche. Il convient de la préserver et de la gérer de manière durable pour bénéficier de ses atouts.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	Remettre en gestion publique 150 ha de forêt

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Sensibiliser élus, services et acteurs du territoire aux enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés	COFOR ALEC 83 / CNPF ONF	FRANSYLVA (Syndicats, Propriétaires forestiers), PNR, INRAE, forêt modèles de Provence; Communes, CASSB	Objectif d'autofinancement par gestion forestière		2030
Aider au regroupement de propriétaires pour atteindre des surfaces significatives, et permettre une exploitation et gestion de la forêt en faisant de l'animation auprès des propriétaires. Réaliser un inventaire des parcelles sans propriétaire connu pour faciliter leur rachat par les communes.					
Mutualiser les coupes forestières selon la convention multipartenariale					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre de personnes et/ou structures sensibilisés aux enjeux liés à la forêt	Surface de forêt remise en gestion par la CASSB ou les communes Taux d'occupation du sol lié à la forêt Emissions de CO2 séquestrées chaque année

Action n°15	Gérer la ressource en eau

Sous-action 15.1 : Préserver qualitativement la ressource en eau

La question de la ressource en eau doit être traitée à la fois d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Sur le plan qualitatif, le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable prévoit de lourds investissements sur la période 2024-2034 pour moderniser les ouvrages, les réseaux, et poursuivre l'amélioration et le suivi de la qualité de l'eau.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	Atteindre les objectifs de qualité des eaux fixés par le SD Alimentation en Eau Potable

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Réaliser une cartographie détaillée des zones humides du territoire, et les protéger strictement dans les documents d'urbanisme. Mener des actions de restauration des zones humides.	CASSB	Syndicat Mixte Reppe Grand Valat, Communes, DSP, PNR	Pour information : SD AEP : 55.8 M€ de travaux sur 2024-2034 dont 32.5 M€ avant 2030, étude AAC : 96 000€	165 000€ Région Sud pour restauration cours d'eau, 67 200€ Agence de l'eau	2025-2030
Améliorer le rendement de l'eau potable notamment dans le cadre du SD Alimentation en Eau Potable (travaux d'ouvrages, réseaux, autonomie et sécurisation, qualité de l'eau et compteurs)					
Assurer un suivi qualité des masses d'eau superficielles, surveillance et préservation de la nappe avec le biseau salé					
Poursuivre les actions d'amélioration du traitement des eaux usées					
Prendre en compte les recommandations issues de l'étude sur les zones de sauvegarde des masses d'eau souterraines de la Sainte Baume dans les projets à venir					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Cartographie des zones humides réalisée Evolution du taux de rendement du réseau d'eau potable	Indicateurs de suivi des fonctions des zones humides Indicateurs de suivi qualité des eaux (superficielles et de captage)

Action n°15	Gérer la ressource en eau

Sous-action 15.1 : Préserver qualitativement la ressource en eau

La question de la ressource en eau doit être traitée à la fois d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Sur le plan qualitatif, le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable prévoit de lourds investissements sur la période 2024-2034 pour moderniser les ouvrages, les réseaux, et poursuivre l'amélioration et le suivi de la qualité de l'eau.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	Atteindre les objectifs de qualité des eaux fixés par le SD Alimentation en Eau Potable

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Réaliser la démarche d'étude des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) prioritaires (Puits des Noyers et Puits Long) et mettre en œuvre un plan d'actions visant à restaurer la qualité des eaux brutes des captages					
Accompagner la restauration des cours d'eau et la gestion des milieux aquatiques (Programme Nos Territoires d'Abord)					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Cartographie des zones humides réalisée Evolution du taux de rendement du réseau d'eau potable	Indicateurs de suivi des fonctions des zones humides Indicateurs de suivi qualité des eaux (superficielles et de captage)

Action n°15	Gérer la ressource en eau

Sous-action 15.2 : Préserver quantitativement la ressource en eau

Préserver la ressource en eau passe aussi par plus de sobriété dans les usages, et par une meilleure efficience de sa distribution, pour éviter le gaspillage. En complément des mesures prises dans le cadre du SD Alimentation Eau Potable, la sensibilisation et la pédagogie auprès des différents usagers doit contribuer à préserver cette ressource vitale.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	Garantir un accès raisonnable et raisonné à l'eau pour tous les usagers

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Limiter l'utilisation de l'arrosage dans les espaces verts en choisissant des végétaux peu gourmands en eau et en faisant preuve de pédagogie auprès des agents	CASSB, Communes	Agence de l'eau, opérateurs, PNR	Voir 15.1		2025-2030
Renforcer la réutilisation des eaux usées en sortie de station d'épuration					
Appliquer la tarification différenciée sur l'eau de juin à septembre					
Mettre en place l'Interconnexion entre les communes : pour préserver la ressource, meilleure gestion intercommunale					
Prendre en considération la disponibilité de la ressource dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, en intégrant tous les usages (eau potable, tourisme, économie, loisirs…)					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Réseau d'eau interconnecté % de PLU intégrant des prescriptions concernant la préservation de la ressource en eau ou révisés en ce sens Nombre d'animations auprès des habitants du territoire sur la préservation de la ressource en eau	Consommation d'eau par les services d'espaces verts des communes Etat quantitatif de la ressource en eau

Action n°15	**Gérer la ressource en eau**
Sous-action 15.2 : Préserver quantitativement la ressource en eau	
Préserver la ressource en eau passe aussi par plus de sobriété dans les usages, et par une meilleure efficience de sa distribution, pour éviter le gaspillage. En complément des mesures prises dans le cadre du SD Alimentation Eau Potable, la sensibilisation et la pédagogie auprès des différents usagers doit contribuer à préserver cette ressource vitale.	

Impacts environnementaux de l'action		**Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030**
0 teqCO2	0 GWh	Garantir un accès raisonnable et raisonné à l'eau pour tous les usagers

Concrètement ?

Descriptif	**Pilote(s)**	**Partenaire(s)**	**Coûts**	**Financements**	**Calendrier prévu**
Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau, (mitigeur, minuteur de douche etc. donner des kits)					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	**Indicateurs d'impact**
Réseau d'eau interconnecté % de PLU intégrant des prescriptions concernant la préservation de la ressource en eau ou révisés en ce sens Nombre d'animations auprès des habitants du territoire sur la préservation de la ressource en eau	Consommation d'eau par les services d'espaces verts des communes Etat quantitatif de la ressource en eau

Action n°15	Gérer la ressource en eau

Sous-action 15.3 : Appliquer les objectifs de la Stratégie Var Eau 2050

A l'échelle du département du Var, la Stratégie Var Eau 2050, doit permettre d'anticiper les besoins et la distribution de l'eau sur l'ensemble des bassins versants du département, pour mieux faire face à la raréfaction de la ressource en eau, notamment en période de sécheresse.
La Stratégie Var Eau 2050, pilotée par le Département du Var en partenariat avec le CEREMA, le BRGM et les EPCI, vise à doter le territoire d'une vision partagée et prospective de la gestion de la ressource en eau à l'horizon 2050. Elle a pour objectif d'anticiper les évolutions des besoins et des disponibilités en eau dans un contexte de changement climatique, d'identifier les déséquilibres entre les bassins versants et de définir des orientations d'adaptation (optimisation des usages, économies d'eau, sécurisation de l'alimentation, mobilisation de nouvelles ressources, gouvernance locale, etc.).
Le PCAET s'inscrit dans cette démarche en participant à la concertation menée avec les EPCI et en intégrant, dans ses propres actions, les orientations et priorités issues de la stratégie départementale, notamment en matière d'adaptation au changement climatique et de préservation de la ressource.

Impacts environnementaux de l'action	Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030

Réaliser un état des lieux des consommations d'eau sur le territoire (eau potable, agriculture, tourisme, espace verts…) Fixer des objectifs sectoriels de réduction (-10% sur l'irrigation et l'eau potable d'ici 2030)	Département du Var	CASSB, Communes, CEREMA, BRGM, autres EPCI du Var, PNR, Agence de l'eau, Chambre		Budget Var Eau 2020	2026-2031 (premier bilan 2029)

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Participation de la collectivité / EPCI aux instances de concertation de la Stratégie Var Eau 2050 Nombre de réunions ou ateliers départementaux ou intercommunaux auxquels l'EPCI a participé Intégration des orientations de la Stratégie Var Eau 2050 dans les politiques locales (urbanisme, PCAET, gestion de crise sécheresse, etc.) Diffusion ou présentation de la Stratégie Var Eau 2050 auprès des communes membres (nombre de présentations ou d'outils de communication) Nombre d'actions locales cohérentes ou alignées avec les objectifs de la stratégie (par exemple : économies d'eau, sensibilisation, adaptation des réseaux)	Indicateurs de suivi de la stratégie Var Eau 2050 Evolution de la consommation d'eau par habitant ou par secteur d'activité

Action n°15	Gérer la ressource en eau

Sous-action 15.3 : Appliquer les objectifs de la Stratégie Var Eau 2050

A l'échelle du département du Var, la Stratégie Var Eau 2050, doit permettre d'anticiper les besoins et la distribution de l'eau sur l'ensemble des bassins versants du département, pour mieux faire face à la raréfaction de la ressource en eau, notamment en période de sécheresse.
La Stratégie Var Eau 2050, pilotée par le Département du Var en partenariat avec le CEREMA, le BRGM et les EPCI, vise à doter le territoire d'une vision partagée et prospective de la gestion de la ressource en eau à l'horizon 2050. Elle a pour objectif d'anticiper les évolutions des besoins et des disponibilités en eau dans un contexte de changement climatique, d'identifier les déséquilibres entre les bassins versants et de définir des orientations d'adaptation (optimisation des usages, économies d'eau, sécurisation de l'alimentation, mobilisation de nouvelles ressources, gouvernance locale, etc.).
Le PCAET s'inscrit dans cette démarche en participant à la concertation menée avec les EPCI et en intégrant, dans ses propres actions, les orientations et priorités issues de la stratégie départementale, notamment en matière d'adaptation au changement climatique et de préservation de la ressource.

Impacts environnementaux de l'action	Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030

Mettre en place des actions concrètes (promotion des systèmes d'irrigation économes, récupération et réutilisation des eaux pluviales, réduction des fuites dans les réseaux…)		d'agriculture, syndicats de gestion de l'eau, associations d'usagers			

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Participation de la collectivité / EPCI aux instances de concertation de la Stratégie Var Eau 2050 Nombre de réunions ou ateliers départementaux ou intercommunaux auxquels l'EPCI a participé Intégration des orientations de la Stratégie Var Eau 2050 dans les politiques locales (urbanisme, PCAET, gestion de crise sécheresse, etc.) Diffusion ou présentation de la Stratégie Var Eau 2050 auprès des communes membres (nombre de présentations ou d'outils de communication) Nombre d'actions locales cohérentes ou alignées avec les objectifs de la stratégie (par exemple : économies d'eau, sensibilisation, adaptation des réseaux)	Indicateurs de suivi de la stratégie Var Eau 2050 Evolution de la consommation d'eau par habitant ou par secteur d'activité

Action n°15	Gérer la ressource en eau

Sous-action 15.3 : Appliquer les objectifs de la Stratégie Var Eau 2050

A l'échelle du département du Var, la Stratégie Var Eau 2050, doit permettre d'anticiper les besoins et la distribution de l'eau sur l'ensemble des bassins versants du département, pour mieux faire face à la raréfaction de la ressource en eau, notamment en période de sécheresse.
La Stratégie Var Eau 2050, pilotée par le Département du Var en partenariat avec le CEREMA, le BRGM et les EPCI, vise à doter le territoire d'une vision partagée et prospective de la gestion de la ressource en eau à l'horizon 2050. Elle a pour objectif d'anticiper les évolutions des besoins et des disponibilités en eau dans un contexte de changement climatique, d'identifier les déséquilibres entre les bassins versants et de définir des orientations d'adaptation (optimisation des usages, économies d'eau, sécurisation de l'alimentation, mobilisation de nouvelles ressources, gouvernance locale, etc.).
Le PCAET s'inscrit dans cette démarche en participant à la concertation menée avec les EPCI et en intégrant, dans ses propres actions, les orientations et priorités issues de la stratégie départementale, notamment en matière d'adaptation au changement climatique et de préservation de la ressource.

Impacts environnementaux de l'action	Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030

Participer aux instances de gouvernance Var Eau 2050 et coordonner les actions locales					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Participation de la collectivité / EPCI aux instances de concertation de la Stratégie Var Eau 2050 Nombre de réunions ou ateliers départementaux ou intercommunaux auxquels l'EPCI a participé Intégration des orientations de la Stratégie Var Eau 2050 dans les politiques locales (urbanisme, PCAET, gestion de crise sécheresse, etc.) Diffusion ou présentation de la Stratégie Var Eau 2050 auprès des communes membres (nombre de présentations ou d'outils de communication) Nombre d'actions locales cohérentes ou alignées avec les objectifs de la stratégie (par exemple : économies d'eau, sensibilisation, adaptation des réseaux)	Indicateurs de suivi de la stratégie Var Eau 2050 Evolution de la consommation d'eau par habitant ou par secteur d'activité

Action n°15	Gérer la ressource en eau

Sous-action 15.4 : Encourager la récupération des eaux pluviales

La gestion intégrée des eaux pluviales consiste à limiter au maximum le rejet d'eaux pluviales dans le réseau : pour cela, il s'agit de mettre en place des systèmes favorisant l'infiltration directe des eaux par les solutions fondées sur la nature (comme les noues, les bandes enherbées…) ou encore, à l'échelle des logements, de récupérer les eaux pluviales pour d'autres usages non alimentaires. Outre une diminution du risque inondation en limitant le ruissellement, cela contribue aussi à préserver quantitativement la ressource en eau.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	Contribuer à une préserver la ressource en eau et à diminuer le risque d'inondation, en développant la récupération des eaux pluviales pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable (arrosage, nettoyage, sanitaires…)

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Sensibiliser les élus, les particuliers et les agents aux intérêts d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales (réduction des coûts, bienfaits environnementaux, prévention des risques d'inondation ...)	CASSB	Communes, ARBE, Région Sud, bailleurs sociaux, Agence de l'eau, entreprises du bâtiment, chambres consulaires	10% ETP service pluvial		2025-2027
Conseiller sur les systèmes de gestion intégrée des eaux pluviales sur l'espace public, et étudier les possibilités de réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts					
Mener des expérimentations avec les bailleurs du territoire					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Elus et agents formés à la question de la gestion intégrée des eaux pluviales Nombre de bâtiments publics équipés de systèmes de récupération des eaux pluviales et % d'équipements communaux raccordés Part du parc social mettant en place une gestion intégrée des eaux pluviales	Evolution de la consommation d'eau des bâtiments publics Volume annuel d'eau pluviale récupérée et réutilisée

Action n°15	**Gérer la ressource en eau**

Sous-action 15.4 : Encourager la récupération des eaux pluviales

La gestion intégrée des eaux pluviales consiste à limiter au maximum le rejet d'eaux pluviales dans le réseau : pour cela, il s'agit de mettre en place des systèmes favorisant l'infiltration directe des eaux par les solutions fondées sur la nature (comme les noues, les bandes enherbées…) ou encore, à l'échelle des logements, de récupérer les eaux pluviales pour d'autres usages non alimentaires. Outre une diminution du risque inondation en limitant le ruissellement, cela contribue aussi à préserver quantitativement la ressource en eau.

Impacts environnementaux de l'action		**Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030**
0 teqCO2	0 GWh	Contribuer à une préserver la ressource en eau et à diminuer le risque d'inondation, en développant la récupération des eaux pluviales pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable (arrosage, nettoyage, sanitaires…)

Concrètement ?

Descriptif	**Pilote(s)**	**Partenaire(s)**	**Coûts**	**Financements**	**Calendrier prévu**
Equiper les bâtiments publics de systèmes de récupération des eaux pluviales					
Intégrer des prescriptions en faveur de la réutilisation des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme (PLU)					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	**Indicateurs d'impact**
Elus et agents formés à la question de la gestion intégrée des eaux pluviales Nombre de bâtiments publics équipés de systèmes de récupération des eaux pluviales et % d'équipements communaux raccordés Part du parc social mettant en place une gestion intégrée des eaux pluviales	Evolution de la consommation d'eau des bâtiments publics Volume annuel d'eau pluviale récupérée et réutilisée

Action n°15	Gérer la ressource en eau
Sous-action 15.5 : Prévenir le risque de ruissellement d'eau et d'inondations, au travers de la mise en œuvre du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais	
Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais est en cours de révision pour la période 2024-2029. Il couvre 21 communes et 6 bassins versants, pour penser la prévention du risque inondation à une échelle très large. Le PCAET s'appuie directement sur ses actions dans cette fiche.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	S'inscrire dans les objectifs du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Piloter, coordonner et suivre	TPM	CASSB	1 M€ dont 50k€ pour la CASSB	TPM (450 k€) et Etat (500 k€)	2024-2029
Améliorer la connaissance du risque, en harmonisant le DICRIM à l'échelle du périmètre du PAPI, en étudiant les crues historiques, en communiquant et en prévenant auprès des élus et agents, en sensibilisant l'ensemble des acteurs au risque, et en enrichissant l'outil VIGIE Risques.	TPM, CASSB, Communes	CASSB	631 k€ dont 13 k€ pour la CASSB	TPM (105 k€) et Etat (464 k€)	2024-2029
Surveiller et prévoir les crues et les inondations, en instrumentalisant les cours d'eau du territoire, en acquérant des données météo, en maillant le territoire par des capteurs pluviométriques en temps réel	TPM	CASSB	373 k€ dont 3 k€ pour la CASSB	TPM (151 k€) et Etat (163 k€)	2024-2030
Alerter et gérer la crise, en harmonisant les PCS à l'échelle de la CASSB	CASSB	Communes	464 k€ dont 88 k€ pour la CASSB	TPM (375 k€)	2024-2031
Homogénéiser la prise en compte du risque inondation dans les PLU, en lien avec les cartographies d'aléas du schéma directeur pluvial de la CASSB	Communes	CASSB	6 k€ financés par Etat et TPM		2024-2032

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Réalisation des actions du PAPI	Indicateurs de suivi PAPI

Action n°15	Gérer la ressource en eau
Sous-action 15.5 : Prévenir le risque de ruissellement d'eau et d'inondations, au travers de la mise en œuvre du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais	
Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais est en cours de révision pour la période 2024-2029. Il couvre 21 communes et 6 bassins versants, pour penser la prévention du risque inondation à une échelle très large. Le PCAET s'appuie directement sur ses actions dans cette fiche.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	S'inscrire dans les objectifs du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, en réalisant des diagnostics de vulnérabilité (station d'épuration du Castellet notamment), en accompagnant les acteurs agricoles, et suivre la même démarche sur les bâtiments publics	TPM, CASSB	Exploitants agricoles, entreprises, particuliers	4.7 M€ dont 113 k€ pour la CASSB	Etat (3 M€) et TPM (560 k€)	2024-2033
Gérer les écoulements en poursuivant l'entretien des bassins versants Reppe et Grand Vallat, et réaliser des réaménagements lourds	SMRGV	CASSB	48.6 M€ dont 11.2 M€ pour la CASSB	Etat (19.1 M€), TPM (5.3 M€), Syndicat Eygoutier (9.4 M€) et Région (37 k€)	2024-2034

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Réalisation des actions du PAPI	Indicateurs de suivi PAPI

Action n°16	Intensifier l'effort de protection de la forêt contre l'incendie

Sous-action 16.1 : Lutter contre les feux de forêt

Le Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier a été révisé pour la période 2024-2034 et prévoit une enveloppe renforcée par rapport au précédent exercice (près du double) pour préserver les forêts du territoire et lutter contre les incendies, tout en poursuivant le travail de prévention engagé par les communes.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	Plan Air	S'inscrire dans les objectifs du PIDAF 2024-2034

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Tenir les ambitions du PIDAF actualisé, qui va au-delà des ambitions réglementaires (augmentation du budget annuel de 450 à 750 000€/an, sur 10 ans) - en lien également avec l'action 14.2 sur la gestion des forêts	CASSB	Région, département, SDIS, ONF	750k€/an	FEADER	2025-2030
Valoriser le travail des communes dans la prévention des incendies, et plus largement l'entretien des forêts par les communes	CASSB	Communes	Convention communes/ONF		2025-2030
Renforcement des OLD au-delà des 50m réglementaires sur les secteurs identifiés dans le PIDAF	Communes	ONF	Moyens humains		2025-2027
Expérimenter des Solutions Fondées sur la Nature visant à réduire le risque incendie, en lien avec les travaux du projet MedIREN porté notamment par l'Entente de Valabre	CASSB	Entente Valabre – projet Med-Iren, CEREN, PNR, ADEME	Moyens humains		2026-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre d'arrêtés municipaux augmentant la distance des OLD	Surfaces de forêt touchées par les incendies annuellement

Action n°17	Recul du trait de côte

Sous-action 17.1 : S'adapter au recul du trait de côte en utilisant des solutions basées sur la nature, tout en les intégrant dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Var ne figure pas parmi les départements les plus touchés par le recul du trait de côte, en comparaison d'autres territoires comme la Gironde ou les Bouches du Rhône. Néanmoins, il s'agit d'un phénomène non négligeable et en progression. Il convient de s'y adapter, en favorisant au maximum des solutions fondées sur la nature.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	Limiter le recul du trait de côte et adapter le littoral à ses conséquences

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Accompagner les projets visant à préserver le trait de côte avec des solutions fondées sur la nature (études et travaux) (Programme Nos Territoires d'Abord)	CASSB, Communes du littoral	Region, conservatoire du littoral	Etude ~300k€ Travaux à chiffrer selon étude	340 000€ financés par la Région Sud	2026-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Réalisation de l'étude préservation du trait de côte Travaux lancés	Recul annuel du trait de côte

2.5 AXE V

Accélérer la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire

Action n°18	Augmenter la production d'EnR

Sous-action 18.1 : Planifier le développement des ENR

Le développement des énergies renouvelables doit évidemment être couplé à une réduction de la consommation d'énergie. La réalisation d'un Schéma Directeur des Énergies (SDE) constitue une étape essentielle pour identifier précisément les filières exploitables. Le territoire peut pour cela s'appuyer sur un potentiel important notamment sur le solaire. Le recensement précis des zones à privilégier pour leur développement est une première étape, en intégrant également les habitants aux réflexions pour une meilleure appropriation des projets. Cela doit être complémentaire d'une adaptation des réseaux d'énergie pour accueillir une nouvelle production d'origine renouvelable, en particulier électrique.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
3.3 kteq CO2 évitées/an (par rapport au mix électrique moyen français)	+60 GWh/an de production d'ENR par rapport à 2022	Atteindre 17% d'énergies renouvelables et de récupération locales dans le mix énergétique du territoire

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Lancer la réalisation d''un Schéma Directeur des Energies ayant pour but d'identifier les moyens d'accroître la production d'EnR et R ainsi que l'opportunité d'implanter des réseaux de chaleur ou de froid urbains.	CASSB	BE énergie, communes, TE83, ENEDIS, GRDF	100 000 €	CASBB, ADEME, Région Sud	2027
Poursuivre le travail de recensement mené sur les ZAENR pour programmer les études de faisabilité associées sur les communes	CASSB	Communes, BE énergie, ENEDIS, TE83, PNR, DDTM	Etudes de faisabilité à chiffrer		2025-2030
Mettre en place ou renforcer les partenariats et les échanges avec les gestionnaires des réseaux électriques, pour optimiser la distribution de l'énergie, mener une étude de	RTE	ENEDIS, GRDF, TE83, CASSB	Moyens humains, étude adaptation réseaux à chiffrer		2027

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Livrable de l'étude SDEnR&R	Production d'énergie renouvelable et de récupération par an sur le territoire, par filière

Action n°18	Augmenter la production d'EnR

Sous-action 18.1 : Planifier le développement des ENR

Le développement des énergies renouvelables doit évidemment être couplé à une réduction de la consommation d'énergie. La réalisation d'un Schéma Directeur des Énergies (SDE) constitue une étape essentielle pour identifier précisément les filières exploitables. Le territoire peut pour cela s'appuyer sur un potentiel important notamment sur le solaire. Le recensement précis des zones à privilégier pour leur développement est une première étape, en intégrant également les habitants aux réflexions pour une meilleure appropriation des projets. Cela doit être complémentaire d'une adaptation des réseaux d'énergie pour accueillir une nouvelle production d'origine renouvelable, en particulier électrique.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
3.3 kteq CO2 évitées/an (par rapport au mix électrique moyen français)	+60 GWh/an de production d'ENR par rapport à 2022	Atteindre 17% d'énergies renouvelables et de récupération locales dans le mix énergétique du territoire

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
faisabilité sur l'adaptation des réseaux pour le développement des ENR					
Assurer un accès privilégié des énergies renouvelables au réseau électrique en leur réservant et en créant, si besoin, des capacités de raccordement dans les postes électriques. Création d'une liaison simple souterraine à 63kV d'environ 9 km depuis le poste CASTELLET vers le poste SIGNES.	RTE	ENEDIS, GRDF, TE83, CASSB	Moyens humains, étude adaptation réseaux à chiffrer	Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables	2027

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Livrable de l'étude SDEnR&R	Production d'énergie renouvelable et de récupération par an sur le territoire, par filière

Action n°18	Augmenter la production d'EnR

Sous-action 18.2 : Faciliter les projets d'énergie renouvelable sur le résidentiel

Le territoire de la CASSB peut s'appuyer principalement sur le solaire et sur la biomasse pour développer sa production d'énergie renouvelable.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
3.3 kteq CO2 évitées/an (par rapport au mix électrique moyen français)	+60 GWh/an de production d'ENR par rapport à 2022	Atteindre 17% d'énergies renouvelables et de récupération locales dans le mix énergétique du territoire

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Informer les communes et les habitants sur les dispositifs de financement (tiers financement, participation citoyenne…) et sur les techniques (autoconsommation), faire un lieu ressource où les usagers peuvent trouver des informations fiables sur les énergies renouvelables	COFOR ALEC 83	Communes, CASSB, Enedis, PNR, énergie partagée PACA	Voir Action 1.1 (Pacte territorial)		2025-2030
Sur le solaire photovoltaïque, proposer une cartographie du potentiel des toitures pour les habitants, en filtrant sur les contraintes liées au paysage : relais du cadastre solaire départemental réalisé par TE83 (disponible en juillet 2025)	TE83 (cadastre solaire)		Cadastre solaire : ~40k€		

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Création d'un point central d'information pour les habitants sur les énergies renouvelables Cartographie du potentiel solaire en toiture accessible aux habitants Nombre d'installations photovoltaïques recensées	Production d'énergie renouvelable en autoconsommation sur le territoire

Action n°18	Augmenter la production d'EnR

Sous-action 18.3 : Sensibiliser les acteurs locaux au développement des ENR

La sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoires (habitants, artisans, commerces, industriels, élus locaux…) à la question des énergies renouvelables est primordiale pour faciliter leur déploiement. Une bonne communication doit notamment permettre de faciliter l'acceptation des projets en les intégrant le plus tôt possible dans le processus, et montrer les bénéfices des énergies renouvelables pour le territoire.

Impacts environnementaux de l'action à 2030		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
3.3 kteq CO2 évitées/an (par rapport au mix électrique moyen français)	+80 GWh/an de production d'ENR par rapport à 2022	Atteindre 19% d'énergies renouvelables et de récupération locales dans le mix énergétique du territoire

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Réaliser 2 ateliers par an à destination des élus, gestionnaires de fluides, les autres décideurs dont les responsables de ZAE (entre autres) en lien avec les ENR et les économies d'énergie	CASSB	Enedis, TE83, GRDF, Energie partagée, CCI, associations ZAE	Environ 5k€/an		2025-2030
Encourager les opérations d'autoconsommation collective pour les habitants et les entreprises	CASSB	Enedis, TE83, GRDF, Energie partagée	A chiffrer avec le SDE	ANCT	2025-2030
Favoriser le projet d'autoconsommation collective de la ZAC de Signes (2 centrales ACC dans la zone en 2023 – 363 KWc de puissance installée)	Groupe IDEC	CASSB, commune de Signes, TE83			2025-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre d'ateliers organisés par an et nombre de participants Nombre d'opérations d'autoconsommation collective réalisées	Production d'énergie renouvelable et de récupération annuelle, par filière Nombre de collectifs Energie Partagée recensés Puissance installée pour les projets d'ACC

Action n°18	Augmenter la production d'EnR

Sous-action 18.4 : Développer les ENR sur les bâtiments publics

De même que sur l'ensemble des thématiques du Plan Climat, l'équipement des bâtiments publics de la CASSB et de ses communes en énergie renouvelable doit catalyser leur développement sur le reste du territoire. Au-delà d'un enjeu d'exemplarité, c'est aussi un enjeu économique et d'indépendance énergétique pour les collectivités.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
A chiffrer en fonction de la consommation des bâtiments choisis	A chiffrer en fonction de la consommation des bâtiments choisis	Atteindre 19% d'énergies renouvelables et de récupération locales dans le mix énergétique du territoire

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Equiper au moins un bâtiment (un par commune et un pour l'agglomération) d'énergie renouvelable avant 2030 (photovoltaïque principalement) **#exemplaritéCASSB**	CASSB, Communes, TE83	PNR, Energie partagée	15 000€ par étude faisabilité, investissement à prévoir par la suite	300 000 € CASSB pour développer les ENR de manière générale (programme Nos Territoires d'Abord)	2030
Encourager les opérations d'autoconsommation collective pour les bâtiments publics	CASSB	Enedis, TE83, GRDF, Energie partagée	A chiffrer avec le SDE	ANCT Etude du tiers investissement	2025-2030
Suivre et encourager l'AMI foncier dérisqué proposé par la Région Sud	Communes (Beausset, Evenos, Signes)	CASSB, Région Sud	A compléter avec PPS	Région Sud, CASSB	A définir

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre de bâtiments équipés en énergie renouvelable	Production d'énergie renouvelable des bâtiments publics CASSB et communes Bilan carbone des bâtiments publics (BEGES)

Action n°18	Augmenter la production d'EnR

Sous-action 18.5 : Développer le solaire photovoltaïque

Le solaire est le premier potentiel de développement des énergies renouvelables du territoire. L'ensoleillement à l'année de la CASSB doit lui permettre de développer cette filière massivement, en priorité en toiture et sur les surfaces déjà artificialisées comme les parkings. Cette dynamique est par ailleurs renforcée avec la dernière loi d'Accélération pour la Production d'Energies Renouvelables (APER) votée en 2023 qui obligera d'ici 2028 les grands parkings et les bâtiments à grandes toitures à s'équiper.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
2.9 kteqCO2 évitées/an (par rapport au mix électrique moyen français)	+59 GWh/an de production solaire par rapport à 2022	Atteindre une production d'énergie solaire photovoltaïque de 127 GWh/an

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Généraliser le solaire PV sur les parkings Coordonner l'identification des propriétaires de grandes surfaces bâties (bâtiments agricoles, hangars, grandes toitures…), en lien avec les syndicats d'énergie. Privilégier les zones déjà anthropisées (toitures, parkings délaissés, aérodrome, circuit Paul Ricard, etc.) Favoriser ou organiser des actions de sensibilisation auprès des propriétaires de grandes toitures	TE83	CASSB, Communes Région Sud, CD83, Chambre d'agriculture 83, CCI 83, PNR	Moyens humains principalement Investisement à chiffrer pour projets		2025-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Part de parkings > 1500 m² équipés en ombrières photovoltaïques Recensement des grandes toitures réalisé	Production solaire photovoltaïque et part dans le mix énergétique du territoire

Action n°18	Augmenter la production d'EnR

Sous-action 18.6 : Développer le solaire thermique

En complément du solaire photovoltaïque, qui produit de l'électricité, le solaire thermique peut produire de la chaleur. Ce sont principalement les bâtiments gros consommateurs d'eau chaude sanitaire, comme les piscines ou les établissements scolaires, qui sont à cibler en priorité pour développer cette filière.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
676 teqCO2 évitées/an (par rapport au mix électrique moyen français)	+12 GWh/an de production de solaire thermique par rapport à 2022	Atteindre une production d'énergie solaire thermique de 15 GWh/an

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Développer cette énergie notamment en lien avec les cantines et la restauration privée, et en se mettant également en lien avec les gros consommateurs d'eau chaude sanitaire (ex : EHPAD, établissements scolaires, piscines…)	TE83	ADEME, Région Sud, CCI Var	15-20 000€ pour étude de faisabilité solaire thermique	Fonds Chaleur ADEME	2025-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre de bâtiments publics équipés en solaire thermique	Production solaire thermique et part dans le mix énergétique du territoire

Action n°18	Augmenter la production d'EnR
Sous-action 18.7 : Analyser l'opportunité de créer des réseaux de chaleur ou de froid urbains	
L'action vise à analyser l'opportunité de développer des réseaux de chaleur ou de froid urbains sur le territoire, afin de favoriser une distribution énergétique plus durable et performante. Cette étude permettra d'identifier les zones propices, les sources d'énergie renouvelable mobilisables et les conditions techniques et économiques de mise en œuvre de tels réseaux.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET
Non chiffrable à ce stade	Non chiffrable à ce stade	Atteindre 19% d'énergies renouvelables et de récupération locales dans le mix énergétique du territoire

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Mener une étude de faisabilité de création de réseaux de chaleur urbains (ou de froid) – réflexion à l'échelle du territoire dans le cadre du SDEnR&R	CASSB	Bureau d'études, TE83, ADEME, Région Sud	Compris dans SDEnR&R, voir action 18.1	CASSB, ADEME, Région Sud	2027

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Réunion avec les communes du littoral et lancement de l'étude de faisabilité	Réalisation du projet de thalassothermie

2.6 AXE VI

Construire une économie bas carbone pour un avenir durable

Action n°19	Soutenir une consommation locale et durable
Sous-action 19.1 : Soutenir le développement des commerces et services locaux et durables	
Consommer local permet, outre de faire vivre l'économie local et de dynamiser le territoire, de réduire la distance parcourue par les produits de consommation, et contribue également à la baisse de l'impact carbone du transport.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-859 teqCO2	-2 GWh	Réduire de 18% les émissions de GES et de 4% les consommations d'énergie du secteur industriel, et réduire la production de déchets

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Communiquer sur la consommation locale et artisanale	Communes	Associations, CASSB, PNR	Moyens humains principalement		2025
Animer des temps pédagogiques lors des marchés forains					
Favoriser la labellisation des producteurs locaux					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre d'animations organisés sur les marchés et nombre de participants Nombre de producteurs locaux labellisés	

Action n°19	Soutenir une consommation locale et durable
Sous-action 19.2 : Poursuivre et promouvoir une politique publique d'achats responsables	
Au sein de la CASSB, mettre en place une politique d'achats durables est un levier fort pour réduire l'impact carbone des activités de la collectivité, en plus d'un signal fort envoyé aux habitants pour favoriser un mode de consommation responsable.	

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-859 teqCO2	-2 GWh	Intégrer des critères ou des clauses environnementales sur l'ensemble des marchés publics de la CASSB

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Former et sensibiliser les agents de la CASSB sur les sujets du développement durable et de la consommation responsable **#exemplaritéCASSB** Mettre en place un SPASER, intégrer des clauses environnementales dans tous les marchés **#exemplaritéCASSB**	CASSB, Communes	Associations	Moyens humains principalement		2025-2027

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre d'animations annuelles de sensibilisation des agents au développement durable et nombre de participants Création d'un SPASER	Impact GES des achats publics

Action n°20	Limiter l'impact de l'éclairage public

Sous-action 20.1 : Réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage public

L'éclairage public représente un poste de dépenses important pour les communes et une consommation d'énergie. Outre un gain financier pour les communes, diminuer la consommation via un remplacement par du LED ou par la diminution de l'intensité lumineuse a aussi des bénéfices sur la biodiversité.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-1 719 teqCO2	-4 GWh	Contribuer à la baisse de la consommation d'énergie du territoire (-19% tous secteurs confondus par rapport à 2012) Passer à 70% de LED sur l'ensemble du parc pour les communes de la CASSB

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Interroger la possibilité de réduire l'éclairage public, n'éclairer que si nécessaire, sensibiliser les communes à la trame noire via le guide des recommandations du PNR SB	Communes	TE83, PNR, CASSB	Financement par les communes	Fonds Vert, CEE	2025-2030
Poursuivre le passage de l'éclairage public en LED (exemptes de pic spectral dans le bleu), et encourager les communes moins avancées au relamping **#exemplaritéCASSB**					
Promouvoir le label Villes et Villages Etoilés de l'ANPCEN **#exemplaritéCASSB**					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Taux de LED sur le parc d'éclairage public Nombre de communes réduisant l'intensité de l'éclairage public Nombre de villes labellisés Villes et Villages Etoilés Nombre de mâts déposés	Consommation d'énergie du parc d'éclairage public

Action n°21	Accompagner les entreprises et les industries dans leur transition écologique

Sous-action 21.1 : Accompagner les entreprises et les industries dans leur transition énergétique

Le territoire bénéficie d'un tissu économique et industriel important, notamment avec le plateau de Signes. Les acteurs économiques ont un rôle déterminant à jouer dans la transition écologique et énergétique du territoire. Leur sensibilisation et leur accompagnement, par exemple à la rénovation énergétique de leurs bâtiments, doit permettre de réduire les émissions de GES et la consommation d'énergie du secteur industriel.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-5 156 teqCO2	-11 GWh	Réduire de 18% les émissions de GES et de 4% les consommations d'énergie du secteur industriel Etre en cohérence avec le décret tertiaire (-40% de consommation d'énergie) Cible chiffrée : accompagner au moins 50 rénovations performantes de bâtiments tertiaires privés d'ici 2030, soit environ 25 000 m² de surfaces rénovées.

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et la rénovation du parc tertiaire privé : mise en place d'un guichet unique en partenariat avec la CCI, organisation d'ateliers techniques pour les entreprise, mobilisation des dispositifs financiers (CEE, aides Région Sud et ADEME…)	CCI	Associations DELTA, consulaires, communes, COFOR Alec 83, CASSB	Moyens humains principalement	CEE	2027-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre de rencontres thématiques organisées avec les industriels et nombre de participants	Consommation d'énergie du secteur tertiaire Emissions de GES du secteur tertiaire

Action n°21	Accompagner les entreprises et les industries dans leur transition écologique

Sous-action 21.2 : Accompagner la décarbonation de l'industrie

En complément d'une meilleure maitrise de l'énergie, le secteur industriel doit absolument se décarboner, à l'image de la dynamique déjà engagée à l'échelle nationale. Les entreprises doivent s'adapter et transformer leurs façons de produire face aux défis imposés par le changement climatique (raréfaction des ressources, événements climatiques extrêmes…). Dans un premier temps, l'identification des sites les plus émissifs, dont ceux concernés par les émissions de COV, sera une première piste de travail.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-5 156 teqCO2	-11 GWh	Plan Air	Réduire de 18% les émissions de GES et de 4% les consommations d'énergie du secteur industriel

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Recenser les projets de décarbonation des industries du territoire, et organiser des ateliers de retour d'expériences avec les industriels afin de présenter ces projets de décarbonation en cours	CCI, CASSB	Plateau de Signes, Association DELTA, CCI Var	Moyens humains principalement	Décarbon'Action BPI/ADEME : 40% du dispositif financé pour les entreprises < 500 salariés	2027-2030
Sensibiliser les entreprises du territoire à la qualité de l'air intérieure et extérieure, pour diminuer l'exposition des populations	CCI, CASSB	Plateau de Signes, association DELTA, ATMO Sud	Moyens humains principalement		Dès 2026

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants	Consommation d'énergie du secteur industriel Emissions de GES du secteur industriel

Action n°22	Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi

Sous-action 22.1 : Réduire la production de déchets sur le territoire

La CASSB élabore son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui analyse et planifie plus spécifiquement la baisse de production de déchets ménagers et leur meilleure valorisation.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	Réduire la production de déchets et mieux les valoriser, en lien avec les objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Finaliser le PLPDMA, incluant la signature et les actions de la charte plastique. Poursuivre et intensifier des actions de sensibilisation liées à la réduction et au tri des déchets en synergie avec les actions existantes (flyers, guide du tri, Semaine du Développement Durable, Lancer un défi « Familles Zéro-Déchet")	CASSB	SITTOMAT, Région Sud	Réalisation du PLPDMA : environ 30k€ Actions de prévention du PLPDMA à chiffrer	Financement Région Sud	2025

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Finalisation du PLPDMA Nombre de sensibilisations annuelles en lien avec la prévention des déchets (digitales et présentielles)	Production de déchets du territoire Répartition des exutoires de déchets (recyclage, incinération, stockage…)

Action n°22	Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi

Sous-action 22.2 : Tri à la source des biodéchets

Au sein du PLPDMA, la question des biodéchets est centrale : il s'agit en effet, depuis janvier 2024, d'une obligation légale, où chaque habitant doit avoir accès à une solution de tri des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts). Que ce soit via le tri à la source ou via un équipement des ménages en composteurs, le gain potentiel est conséquent : environ 1/3 de nos déchets ménagers sont des biodéchets et pourraient donc être évités ou être valorisés directement en énergie « verte » plutôt qu'incinérés ou stockés.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-3.8 teqCO2	Non chiffrable	Réduire la production de déchets et mieux les valoriser, en lien avec les objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Mise en place d'une collecte séparée en apport volontaire	CASSB	SITTOMAT	450 000€ (composteurs) + 1.5 M€ (collecte séparée)	ADEME + Région Sud	2027-2030
Sensibiliser les habitants aux enjeux de la valorisation des biodéchets et aux pratiques de compostage, en promouvant notamment l'utilisation locale du compost produit, et en favorisant le retour de matière organique sur les terres agricoles ou les espace verts					
Doter les ménages et copropriétés de composteurs pour réduire les biodéchets dans les ordures ménagères					

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Part de la population équipée en composteurs par la CASSB Tonnages de biodéchets compostés en PAV	Tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés

Action n°22	Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi

Sous-action 22.3 : Interdire le brulage des déchets verts dès 2030

L'interdiction de brûlage des déchets verts est déjà effective depuis plusieurs années mais encore peu suivie. Or, sur un territoire comme la CASSB, cela représente non seulement des déchets qui pourraient être valorisés, mais aussi un risque dans un contexte de sécheresse et d'aléa incendie fort en été.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
0 teqCO2	0 GWh	Plan Air	Réduire la production de déchets et mieux les valoriser, en lien avec les objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Mieux lutter contre le brulage des déchets verts en sensibilisant le grand public, en faisant appliquer l'interdiction et éventuellement en stoppant les dérogations pour les agriculteurs et en proposant des broyeurs	CASSB	Communes, Chambre d'agriculture	Mise à disposition de broyeurs, à chiffrer	Rédaction du PLPDMA en cours	2025-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre de broyeurs fournis et nombre de sensibilisations	Nombre d'infractions constatées

Action n°22	Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi

Sous-action 22.4 : Rendre la collecte des déchets vertueuse

Comme pour sa flotte de véhicules, la CASSB peut montrer l'exemple en décarbonant sa flotte de bennes de collectes, et par la même contribuer indirectement à la baisse des émissions liées au transport.

Impacts environnementaux de l'action			Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
-1 500 teqCO2	0 GWh	Plan Air	Réduire la production de déchets et contribuer à réduire les émissions liées au transport

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Tendre vers une collecte des déchets décarbonée en privilégiant l'électrique ou les véhicules peu émetteurs (Action phare du BEGES patrimoine et compétences) **#exemplaritéCASSB**	CASSB	Communes	A étudier pour le nouveau marché	ADEME + Région Sud	2028

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Part de la flotte de collecte des déchets décarbonée	Emissions de GES liées à la collecte des déchets

Action n°22	**Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi**
Sous-action 22.5 : Développer le marché de l'économie circulaire et solidaire sur le territoire, en particulier sur le plateau de Signes	
Développer l'économie circulaire peut non seulement contribuer à réduire la production de déchets, et plus largement participer à une transition des modes de fonctionnement plus durables pour les industriels et des acteurs économiques, notamment ceux du plateau de Signes.	

Impacts environnementaux de l'action		**Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030**
0 teqCO2	0 GWh	Réduire de 18% les émissions de GES et de 4% les consommations d'énergie du secteur industriel

Concrètement ?

Descriptif	**Pilote(s)**	**Partenaire(s)**	**Coûts**	**Financements**	**Calendrier prévu**
Mettre en réseau les entreprises pour valoriser les ressources localement, en s'appuyant sur la plateforme Actif développée par la CCI du Var : par exemple, pour réutiliser l'eau utilisée par Coca Cola pour d'autres usages d'autres entreprises (ex : nettoyage) Proposer des ateliers liés à l'économie circulaire pour mobiliser les entreprises et faciliter la mise en réseau Développer un ou des projets de recyclerie sur le territoire	CASSB, Association Delta / CCI Var	Plateau de Signes	Ateliers à mettre en place : environ 10k€ Recyclerie à chiffrer		2027-2030

Suivi de l'action

Indicateurs de réalisation	**Indicateurs d'impact**
Nombre de synergies sur le territoire recensées sur la plateforme Actif Nombre d'ateliers économie circulaire organisés et nombre de participants Une recyclerie créée, et fréquentation annuelle	

Action n°23	Réduire l'empreinte environnementale du numérique

Sous-action 23.1 : Engager le territoire dans une démarche de sobriété numérique

Le numérique génère des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en constante augmentation. Cette action vise à initier une démarche de réduction de l'empreinte environnementale du numérique à travers deux volets :

- L'exemplarité interne : la communauté d'agglomération et les communes membres mettront en œuvre des pratiques numériques responsables (achat raisonné du matériel, allongement de sa durée de vie, gestion optimisée des mails et du stockage, usage mesuré de l'intelligence artificielle, mutualisation des équipements, etc.).
- La sensibilisation des acteurs du territoire : une campagne d'information sera menée auprès des citoyens, des associations et des entreprises pour promouvoir la sobriété numérique et encourager le réemploi et la réparation du matériel.

Cette démarche permettra de poser les premières bases d'une feuille de route numérique responsable à construire progressivement dans le cadre du suivi du PCAET.

Impacts environnementaux de l'action		Objectif(s) stratégique(s) du PCAET à horizon 2030
Non évaluable à ce stade	Non évaluable à ce stade	Réduire de 18% les émissions de GES et de 4% les consommations d'énergie du secteur industriel

Concrètement ?

Descriptif	Pilote(s)	Partenaire(s)	Coûts	Financements	Calendrier prévu
Mettre en œuvre des pratiques numériques responsables au sein de la CASSB, divers volets (achats, formation, sensibilisation) **#exemplaritéCASSB**	CASSB (DSI)	Communes membres, associations locales, établissements scolaires	A définir dans le plan de formation pluriannuel à venir	CASSB - CNFPT	2025-2030
Sensibiliser les acteurs du territoire	CASSB (Environnement)	Communes, CCI, CMAR, ADEME			2025-2030

Suivi de l'action

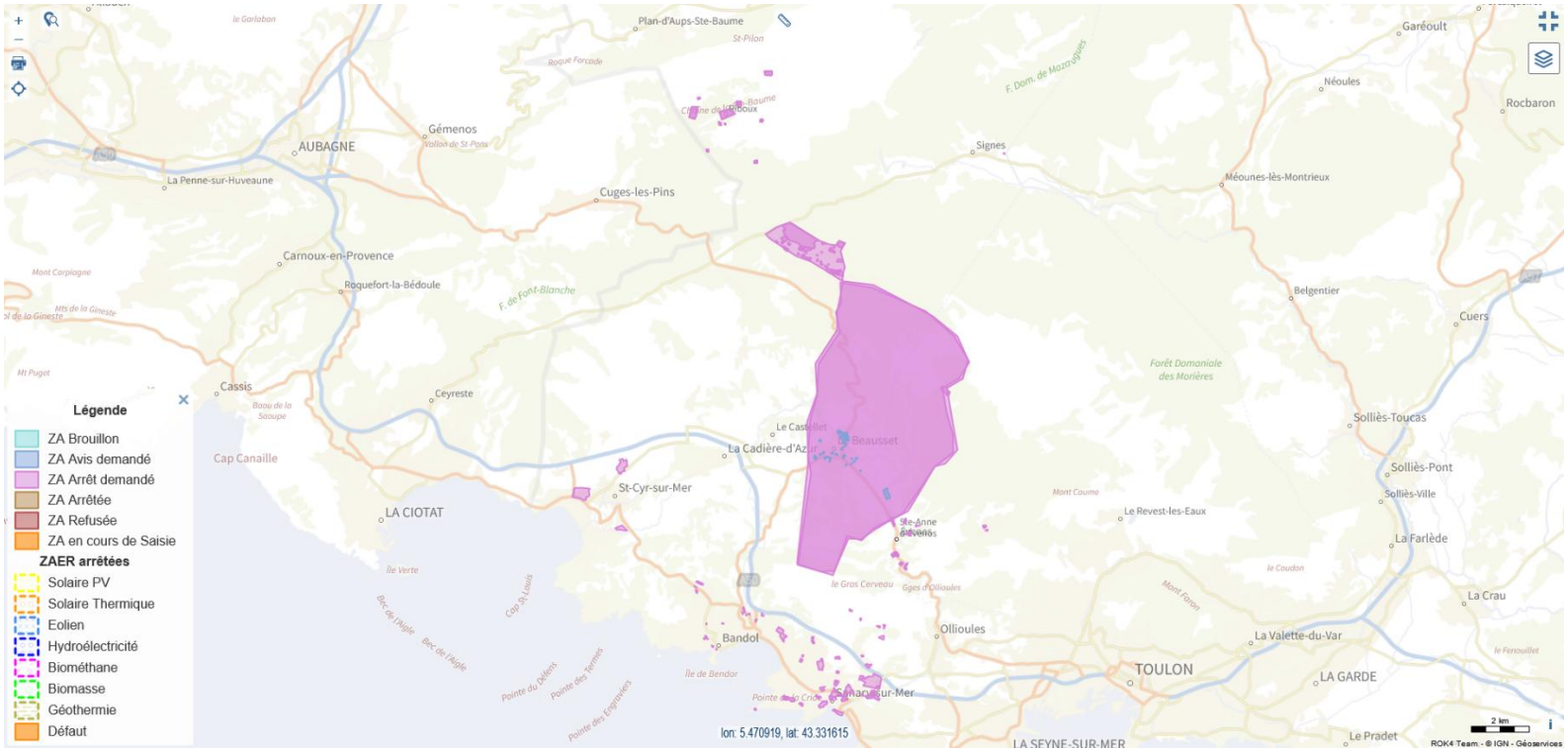
Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre d'actions ou d'ateliers de sensibilisation menés Mise en place d'une charte interne ou d'un guide de bonnes pratiques du numérique Mise en œuvre d'actions spécifiques de formation ou d'accompagnement des agents	Evolution du taux de réemploi ou de recyclage du matériel Evolution du volume moyen de stockage de données sur les serveurs internes

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

3. LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Pour rappel, les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduits par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ». Cette Loi a donné la possibilité aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables où elles souhaitent prioritairement voir des projets s'implanter. Ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Elles sont définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR&R déjà installée. Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones et elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients. Ces zones, délimitées par les communes de la CASSB, se répartissent de la manière suivante :

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable



4. LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION : CLES DE VOUTE DU PCAET

La communication avec le public est essentielle lors de la mise en œuvre d'un PCAET, car elle permet de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et de les impliquer dans les actions concrètes de transition énergétique du territoire. Plusieurs modes d'intervention peuvent être mobilisés pour intégrer le grand public à la mise en œuvre du PCAET :

- Relayer les actions du PCAET et réaliser des **campagnes de communication** dans la presse locale : sites internet des communes, presse papier, réseaux sociaux, radios, etc. (une page internet dédiée au PCAET a été créée sur le site de la CASSB).
- Organiser des **rencontres régulièrement** (réunions publiques, stands pendant les événements locaux, etc.). Par exemple : organiser un événement dédié au PCAET une fois par an, par exemple.

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

- Relayer les **outils pédagogiques** existants : Coach Carbone®, défi « Familles à Energie Positive », Site ADEME – Ecocitoyens, etc.
- Organiser, en partenariat avec des acteurs locaux, des **ateliers de sensibilisation** et / ou d'apprentissage sur le tri des déchets, la réparation de vélos, la permaculture, etc.

Comment intervenir ?

Mode d'intervention : Mettre en œuvre une stratégie de communication

Objectif : Informer et sensibiliser les citoyens et les acteurs locaux sur les actions et les solutions proposées par le PCAET.

Actions à réaliser :

- **Animer la page dédiée sur le site internet de la CASSB avec les solutions en matière de mobilité, habitat etc. Mettre en avant les initiatives**
  - Exemple : Présenter les aides à l'achat de véhicules électriques, les primes pour la rénovation énergétique des logements, etc.
- **Décliner la communication sur d'autres supports médias :**
  - **Numériques :** Newsletter, réseaux sociaux, vidéos explicatives.
  - **Papier :** Flyers, affiches, brochures.
  - **Mise à jour régulière :** Alimenter la page et les supports avec des actualités locales ou nationales (nouveaux services, aides financières, événements).

Indicateurs de suivi :

- Nombre de visites sur la page dédiée.

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

5. LE DISPOSITIF DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE GOUVERNANCE DU PCAET

5.1 Instances de pilotage durant la réalisation du PCAET

Durant l'ensemble de sa réalisation, la progression du PCAET a été observée, discutée et validée au travers d'instances décisionnelles. Ces instances ont pris la forme de deux types de rencontres : le Comité Technique (regroupant les services techniques de la CASSB, les partenaires du territoire et les référents techniques des communes) et le Comité de Pilotage (réunissant les agents référents à la CASSB, les élus référents des communes de la CASSB ainsi que les partenaires de cette dernière). Le premier visait à réunir les agents de la collectivité afin de faire une première lecture des résultats à chaque phase et d'apporter leurs remarques. Les éléments, ajustés grâce à ce premier regard, étaient ensuite présentés en Comité de Pilotage afin de faire valider une première fois le contenu finalisé de chaque phase.

C'est au travers de ces temps d'échanges et de concertations entre les différents acteurs impliqués dans la démarche que le PCAET s'est construit pas à pas et en accord avec les ambitions politiques locales et celles des partenaires locaux. Des ateliers de concertation ont également eu lieu au début des phases stratégie et plan d'actions, respectivement en mars 2024 et en septembre 2024. Ces deux ateliers ont permis de réunir la CASSB, ses partenaires et les communes afin de co-construire d'une part les orientations stratégiques à adopter pour le territoire, d'autre part les actions à mettre en œuvre concrètement dans le cadre du PCAET. Ces rencontres ont été essentielles à la bonne appropriation du PCAET par l'ensemble des acteurs concernés par sa construction et sa mise en œuvre.

De nouvelles instances seront créées afin d'assurer le suivi du PCAET, en particulier pour affirmer le partenariat solide entre la CASSB et ses partenaires, ainsi qu'avec les communes.

Quelle gouvernance appliquer par la suite ?

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

Mode d'intervention : Concevoir et assurer la gouvernance du PCAET.

Objectif : Assurer un suivi régulier et efficace des actions du PCAET (*cf partie suivante*).

Actions à réaliser :

- **Réunir une fois par an les acteurs du PCAET :**
  - Organiser une réunion annuelle avec les membres du COPIL
  - Faire le point sur les avancées, les difficultés rencontrées et les ajustements nécessaires.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de participants aux réunions.

Mode d'intervention : Prévoir un renfort d'ingénierie pour la CASSB.

Objectif : Assurer un suivi régulier et efficace des actions du PCAET.

Objectif : Renforcer les capacités techniques et humaines pour la mise en œuvre du PCAET.

Actions à réaliser :

- **Pérenniser un ETP de chargé de mission PCAET :**
  - Assurer la continuité et la coordination des actions du PCAET.
  - Étudier l'intérêt de renforcer l'équipe avec un autre chargé de mission, des stagiaires, des services civiques, etc.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets coordonnés par le chargé de mission.

5.2 Indicateurs de suivi, une évaluation de la mise en œuvre du PCAET

Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PCAET ont été produits au fur et à mesure de la construction des fiches-actions, de façon à sélectionner des critères d'analyse adaptés à chaque action du programme. Deux types d'indicateurs ont été produits :

- Les **indicateurs d'impact** (qui englobent les conséquences dans leur ensemble, peu importe le lien aux objectifs de départ : effets prévus ou imprévus, positifs ou négatifs, directs ou indirects) ;
- Les **indicateurs de réalisation** (le produit des actions, ce qui a concrètement été fait avec les ressources qui ont été consommées telle que l'installation d'une série de capteurs pour la qualité de l'air, un nombre de personnes sensibilisées lors d'un atelier, etc.).

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

L'ensemble des indicateurs ont été renseignés dans le tableau du bord du programme d'actions du PCAET, un outil reprenant l'ensemble des actions et sous-actions du PCAET, leurs pilotes, partenaires, budgets, financements et moyens humains. Chaque action est associée à plusieurs indicateurs, déterminés selon la pertinence des données à récolter pour évaluer la mise en œuvre du PCAET.

N°action	ACTION	N° sous-action	SOUS-ACTIONS	INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS D'IMPACT	Unité	Source de la donnée	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	Favoriser la sobriété des usages	1.1	Mener des campagnes pédagogiques pour un usage sain et sobre des logements	Un référent formé par commune		oui/non	CASSB							
				Nombre de balades thermiques organisées par an et nombre de		nombre	CASSB							
				Campagne de sensibilisation organisée chaque année		oui/non	CASSB							
					Consommation d'énergie du résidentiel	GWh	CIGALE ATMO Sud							
2	Encourager la rénovation thermique du parc privé, social et locatif	2.1	Poursuivre la mise en place d'un guichet unique "pacte territorial", prescripteur et accompagnateur des bonnes pratiques de rénovation du résidentiel, du secondaire et du petit tertiaire privé	Création du guichet unique		oui/non	CASSB, CD83							
				Nombre de visiteurs du guichet unique par an		nombre	CASSB							
				Nombre de logements rénovés via un accompagnement du guichet unique		nombre	CASSB							
				Evolution du taux de logements F et G		%	Observatoire DPE ADEME							
					Consommation d'énergie du réside	GWh	CIGALE ATMO Sud							
		2.2	Accompagner la rénovation énergétique du parc privé	Etude réalisée		oui/non	CASSB							
				Nombre de bénéficiaires de l'OPAH par an, dont nombre de ménages sortis de la précarité énergétique		nombre	CASSB							
				Subventions accordées par an pour la rénovation énergétique (OPAH + subvention complémentaire selon		l	CASSB							
					Consommation d'énergie du résidentiel	GWh	CIGALE ATMO Sud							
					Emissions de GES du résidentiel	teqCO2	CIGALE ATMO Sud							

Exemple d'indicateurs du tableau de bord, pour l'axe I du programme d'actions

Chaque indicateur comporte :

- Un intitulé précis, afin d'identifier facilement la donnée recherchée, ainsi que la source de cette donnée
- Une unité, afin de reporter le même type de donnée d'une année sur l'autre et de comprendre rapidement ce qui est comptabilisé,
- Un rappel des pilotes et partenaires concernés,
- Une colonne par année de mise en œuvre du PCAET, afin de suivre la progression des actions au fur et à mesure et en observant la progression des sujets, comparativement les uns aux autres.

Les indicateurs sont très variés, adaptés à l'action auquel ils correspondent (consommation d'énergie d'un type de bâtiments en GWh/an, nombre de personnes sensibilisées durant un temps de concertation, nombre de ménages accompagnés dans des démarches de rénovation de leur logement, etc.).

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

Le suivi des actions se fait à minima annuellement. La fréquence de renseignement des indicateurs peut varier selon le sujet, notamment en raison de la disponibilité de certaines données ou encore du temps de mise en œuvre de certaines actions. Ce suivi permet de garder en mémoire les objectifs et d'ajuster l'ampleur des actions chemin faisant.

Ce document est la propriété de Vizea. Il ne doit pas être reproduit, cité ou communiqué sans son accord préalable

RENDRE POSSIBLE
LA TRANSFORMATION
DE NOTRE SOCIÉTÉ POUR
PRÉSERVER LA PLANÈTE